



Le centre d'études de l'Épargne,
de la retraite et de la prévoyance

LE MENSUEL DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE | RETRAITE | PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite
et de la Prévoyance
14/16, boulevard Maiesherbes • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05
contact@cercledelepargne.fr
www.cercledelepargne.com



En partenariat avec **AG2R LA MONDIALE**
et l'association d'assurés **AMPHITÉA**

SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	03
« Pour vivre heureux, faut-il toujours vivre caché et modeste ? »	03
3 QUESTIONS À...	05
Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne	05
LE COIN DE L'ÉPARGNE	08
Les cryptomonnaies, mirage ou eldorado ?	08
Le rapport des Européens et des Asiatiques à l'ESG diverge fortement de celui des Américains	13
LE COIN DE LA RETRAITE	15
Retraites, la réforme et les déficits	15
À quel âge les Français partent à la retraite ?	18
La question sensible du niveau de vie des retraités	20
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	23
L'épargne, la retraite et la dépendance face à la pandémie	23
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	38
Tableau de bord des produits d'épargne	39
Tableau de bord des marchés financiers	40
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	41
Tableau de bord retraite	42



« POUR VIVRE HEUREUX, FAUT-IL TOUJOURS VIVRE CACHÉ ET MODESTE ? »

Aujourd'hui, le patrimoine, l'épargne sont suspects. Pour autant, jamais les Français n'ont été aussi riches de leur histoire, plus de 11 000 milliards d'euros. Ce patrimoine est composé pour les deux tiers de biens immobiliers. Les placements financiers représentent plus de 5 400 milliards d'euros de placements financiers. Les Français comptent, en Europe, parmi les épargnants les plus assidus ; en revanche, les révélations concernant le patrimoine de telle ou telle personne tournent vite à une mise en accusation. Si en outre, les personnes concernées sont des femmes et des hommes politiques, elles sont par nature coupables d'enrichissement indu. La France, pays de la liberté, des droits de l'homme, a imposé un régime de voyeurisme sans limite au nom de la transparence. La conséquence est que pour faire de la politique, il faut surtout ne pas avoir eu de vie avant, être pauvre et le rester. Il ne faut pas s'étonner que les talents, les diplômés se détournent de la vie publique. La France pratique ainsi le nivellement par le bas au nom d'un égalitarisme qui est dans les faits peu démocratique. La République devrait se féliciter que des avocats talentueux, des chefs d'entreprise, des artistes consacrent

du temps à la chose publique, sachant qu'ils y ont plus à perdre qu'à y gagner sur le plan financier. Cette phobie du patrimoine dépasse la vie politique française. Avec la crise sanitaire, certains rêvent de réintroduire feu l'ISF, d'autres d'instituer un impôt pour astreindre les ménages qui ont osé se constituer un bas de laine depuis le début de la crise covid. Selon le dernier sondage du Cercle de l'Épargne – Amphthéa – AG2R LA MONDIALE, 22 % des Français déclarent avoir épargné plus, mais ils sont 56 % à affirmer que les Français ont beaucoup épargné depuis le début de la crise. En deux mots, ce sont les voisins qui ont épargné. Il ne faut surtout pas indiquer même à un institut de sondage que de l'argent a été mis de côté. Cela pourrait attirer le mauvais œil et générer bien des jalousies. L'épargne qui était autrefois louée, est ainsi aujourd'hui vilipendée. Nous n'avons jamais eu autant besoin d'épargne, pour financer les déficits publics, pour renforcer les fonds propres de nos entreprises, pour moderniser nos infrastructures et pour améliorer nos retraites. Nous devrions nous féliciter de la réussite de nos voisins, de nos entrepreneurs voire de nos hommes et femmes politiques. Pourquoi seuls les

footballeurs dont certains ont un véritable talent seraient les seuls à pouvoir se constituer des fortunes ? Quelques questions peuvent se poser. Est-ce que l'argent a été honnêtement gagné, est-ce qu'il est le produit d'un talent, d'un savoir-faire, d'une compétence ? Le point clef, c'est l'usage de cet argent ; est-ce qu'il est bien utilisé ? Aux États-Unis, nombreux sont ceux qui se réjouissent que Bill Gates et quelques autres milliardaires financent des fondations qui investissent dans les domaines de la santé ou de la transition énergétique. Pour une fois, nous aurions tout à y gagner d'être un peu plus américains...

Pour conclure, je souhaiterais rendre hommage au Président Valéry Giscard d'Estaing pour lequel j'ai eu l'honneur de travailler et qui était un ardent défenseur de l'épargne. Ainsi, en 2000, il écrivait « L'épargne est orientée d'une manière telle que les Français possèdent une part trop faible de leurs entreprises. C'est le résultat d'une longue culture fiscale qui a frappé lourdement les détenteurs de capitaux considérés comme les membres d'une classe privilégiée et qui a pénalisé au lieu d'encourager la détention d'actions pendant une longue durée ».

Jean-Pierre Thomas

3 QUESTIONS À...

PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

1) L'année 2020 aura été marquée par trois mois de confinement, avec à la clef un recul du PIB qui pourrait atteindre dix pour cent ; la dette publique devrait se rapprocher de 120 % du PIB. Quelles seront les conséquences à moyen et long terme de cette situation sans précédent en temps de paix ?

La crise économique provoquée par la crise sanitaire est une première. Dans le passé, nous avons connu des crises immobilières, des crises boursières ou des crises bancaires, des crises d'offre ou de demande. La spéculation, les déséquilibres entre offre et demande aboutissent, à un moment donné, à un ajustement brutal pouvant donner lieu à une récession. La crise actuelle ne s'apparente pas également à celles qui ont été provoquées par des guerres. Elle est la conséquence d'une décision volontaire des pouvoirs publics de préserver la vie de leurs concitoyens. Il n'y a pas de destruction de capital physique, à la différence des périodes marquées par des conflits militaires. Nous manquons donc de précédents pour apprécier les capacités de réaction de l'économie face à un ou plusieurs confinements. L'absence de retours d'expériences est d'autant plus réelle que les gouvernements ont mis en œuvre des politiques de soutien inédites afin de limiter les effets de la mise à la cape des économies. Les plans de soutien

sont, en 2020, de 50 à 100 % plus élevés qu'en 2008 lors de la crise des subprimes. Au sein des pays dits avancés, les revenus des ménages ont été globalement assurés. La perte, en France, est imitée à 5 %. Ce soutien a un coût, une dette accrue de 20 points de PIB.

Les mesures gouvernementales ont permis une reprise assez rapide des activités après le premier confinement, du moins pour les secteurs d'activité qui n'étaient pas exposés à des restrictions. La consommation a retrouvé son niveau d'avant crise en quelques semaines. Les services, l'investissement et le commerce extérieur sont en retrait. Leur évolution dépendra de l'évolution de l'épidémie. Celle-ci rend complexe l'élaboration de prévisions pour 2021. Ce qui est certain, c'est que la deuxième vague aura un effet négatif sur l'activité, mais son ampleur sera moindre que celle constatée au printemps lors de la première vague. Le recul de la consommation a été évalué à 15 % en novembre contre 30 % en avril dernier pour la France. L'économie tend à s'adapter à la nouvelle donne sanitaire. Ce phénomène est constaté à l'occasion de chaque épidémie, que ce soit celle du choléra en 1832 ou celle de grippe en 1918. Il n'en demeure pas moins que la survenue d'une troisième vague dans les premiers mois de 2021, vague loin



d'être improbable, freinera la reprise et minera tout à la fois le moral de la population et les fondamentaux économiques. L'année prochaine, une course de vitesse s'engagera entre les vagues de covid-19 et la vaccination. Cette course de vitesse se mènera au sein de chaque pays, mais aussi entre pays. Le rebond du secteur aérien et celui du tourisme passent par un effort sans précédent de vaccination à l'échelle mondiale. L'instauration d'un passeport sanitaire est prévisible avec des conséquences sur la liberté de circulation, telle que nous l'avons connue depuis de nombreuses décennies.

2) Est-il possible de mener de front, sortie de crise et transition énergétique ?

La crise bousculant les fondamentaux des économies conduit à un retour massif de l'interventionnisme étatique. Les gouvernements, compte tenu de la mise entre parenthèses des règles de bonne gestion publique, veulent en profiter pour accélérer leur programme de transition énergétique. Ils sont évalués pour les grands États à plusieurs milliers de milliards de dollars. Compte tenu de son coût, elle contribue à peser négativement sur la croissance. En renchérissant le prix de l'énergie et le coût des investissements, elle réduit potentiellement le niveau de vie des ménages et diminue la rentabilité du capital, du moins à court et moyen terme. L'association sortie de crise et transition énergétique est séduisante sur le papier, mais pas sans risque. En revanche, en économie, il est dangereux d'allouer à un même instrument plusieurs objectifs, le risque étant qu'il n'en atteigne aucun. La priorité pour l'opinion publique est le maintien de l'emploi et des revenus. Certes, une partie de celle-ci estime qu'il est possible de refonder sur

l'économie sur de nouvelles bases avec cette crise sanitaire. À cette fin, les gouvernements devront mener un ardent travail de pédagogie faute de quoi les populations pourraient à un moment donné considérer que le prix de la transition énergétique est trop élevé au regard des résultats qui mettront longtemps à se faire ressentir. Les restrictions de liberté que la crise sanitaire impose sont de plus en plus mal acceptées en France comme ailleurs. Il n'est pas impossible que le rejet des contraintes concerne toutes les politiques publiques. Une culpabilisation importante des consommateurs au nom de la protection de la planète pourrait avoir des effets négatifs sur la croissance et donc sur l'emploi. Un juste équilibre devra donc être trouvé !

3) Avec le deuxième confinement, l'épargne des ménages reste orientée en hausse. Comment en 2021, cette cassette évoluera-t-elle ?

Le taux d'épargne des ménages est passé de 15,1 à 26,7 % du revenu disponible brut du quatrième trimestre 2019 au deuxième trimestre 2020. Le premier confinement marqué par une chute de la consommation de 30 % entraînant une montée de l'épargne. Si au troisième trimestre, les ménages ont réduit leur effort d'épargne, ils n'ont pas, en revanche, puisé dans leur bas de laine pour consommer. Le taux d'épargne est revenu à 16,5 % du revenu disponible brut. Le deuxième confinement n'aura pas le même effet sur l'épargne. En effet, la consommation n'a baissé que de 10 à 15 %. Le taux d'épargne a dû remonter autour de 20 % qui devrait être le taux moyen de l'année. Pour 2021, il est, une fois de plus, difficile de réaliser des prévisions. La décrue de l'épargne covid-19 sera, sans nul doute, longue,



étant donné que le virus devrait sévir sur l'ensemble de l'année. Tout dépendra évidemment de la diffusion des vaccins et de leur efficacité. Le retour de la confiance devrait s'accompagner d'un mouvement favorable de la consommation. Un élément sera, en la matière, déterminant, pour la possibilité ou non de voyager. Dans tous les cas, comme lors des précédentes crises, l'encours de l'épargne restera plus élevé qu'avant la crise. Les ménages ont tendance à détenir des volumes plus

importants d'encours d'épargne de précaution. Ce comportement peut s'expliquer par la succession rapide de crises ces vingt dernières années et par le vieillissement des populations. L'aversion aux risques croissante contribue à la hausse du taux d'épargne au sein des pays de l'OCDE. La transformation d'une épargne de court terme en une épargne de long terme investie sur des supports destinés par exemple au financement de la retraite, sera sans nul doute une priorité des prochaines années.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LES CRYPTOMONNAIES, MIRAGE OU ELDORADO ?

Le cours du bitcoin avoisine actuellement les 20 000 dollars sur les plateformes qui permettent d'en acheter. La flambée actuelle de la reine des cryptomonnaies diffère de celles de 2017, qui avait permis au bitcoin d'atteindre les 19 500 dollars le 18 décembre 2017 avant de voir son cours chuter.

Le Bitcoin attire aujourd'hui davantage des investisseurs de long terme, comme des banques privées et des family offices, qu'en 2017. L'achat de bitcoins par des investisseurs institutionnels se développe. Le trust américain Grayscale, qui est connue pour ses achats de bitcoins pour de multiples investisseurs institutionnels, a ainsi annoncé mi-novembre 2020 qu'il gèrerait plus de 10 milliards de cryptomonnaies pour le compte de ses clients.

Des analystes de banques d'investissement comme JPMorgan comparent actuellement le bitcoin à l'or. Ces deux actifs n'existent qu'en quantité limitée et ne sont pas un moyen de paiement pratique. Le bitcoin représente en volume actuellement 3 % du marché mondial de l'or.

L'Iran pourrait développer son utilisation du Bitcoin pour tenter de

contourner les sanctions américaines. Pour contrecarrer l'essor des cryptomonnaies privées, les banques centrales travaillent à la mise en œuvre également de monnaies électroniques.

LE BITCOIN EST ACTUELLEMENT LA CRYPTOMONNAIE LA PLUS IMPORTANTE ET LA PLUS CONNUE DU MONDE

Dans son livre « Un privilège exorbitant » publié en 2010, l'économiste Barry Eichengreen explique que le dollar, qui correspondait fin 2017 à la monnaie d'environ 63 % des avoirs des banques centrales et de 85 % des transactions sur le marché des changes, reste nettement la devise la plus importante du monde en raison de l'absence de véritable rival. Cet ouvrage a été publié un an après la création du Bitcoin à un moment où les cryptomonnaies étaient confidentielles. Il existe aujourd'hui plus de 1 500 cryptomonnaies comme le Bitcoin, l'Ethereum ou le Litecoin. Mais leur niveau de liquidité diverge fortement. En effet, certaines cryptomonnaies sont peu liquides, la preuve en est qu'il est nécessaire pour nombre d'entre elles d'être converties en cryptomonnaies liquides, comme le



Bitcoin, pour pouvoir ensuite obtenir des euros ou des dollars.

Avec une capitalisation actuelle du bitcoin d'environ 300 milliards d'euros, le bitcoin est la plus importante et la plus connue des cryptomonnaies. D'après une étude de l'université de Cambridge parue fin septembre 2020, il y a plus de 100 millions d'utilisateurs du Bitcoin dans le monde. Environ 18,5 millions de bitcoins sont actuellement en circulation. Le nombre de bitcoins en circulation est plafonné à 21 millions. Le fait que la masse monétaire soit prédéterminée est un distinguo important par rapport aux devises classiques ; la fluctuation de leur masse monétaire étant un outil important des politiques monétaires des banques centrales.

En octobre 2020, la décision de PayPal de permettre à ses utilisateurs américains d'utiliser le Bitcoin a engendré un envol du cours du Bitcoin. Les utilisateurs américains peuvent dorénavant acheter, conserver ou vendre des cryptomonnaies via PayPal. Dès début 2021, les 350 millions de clients PayPal pourront potentiellement utiliser leurs cryptomonnaies comme une source de paiement auprès des 26 millions de commerçants du réseau PayPal.

LA MONNAIE NUMÉRIQUE DE FACEBOOK DEVRAIT ÊTRE LANCÉE DÉBUT 2021

La monnaie numérique de Facebook, qui se dénommait initialement le Libra, devrait être lancée en janvier 2021 dans une version limitée. Elle ne devrait être au départ qu'un jeton virtuel adossé au dollar et non pas un panier de devises comme initialement programmé. Le projet est dirigé par une association dont le siège est en

Suisse. Le fonds souverain de Singapour Temasek a rejoint le projet.

L'association Libra a annoncé le 1^{er} décembre 2020 le changement de nom de l'association et de la cryptomonnaie au cœur de son projet. L'association Libra devient l'association Diem et la cryptomonnaie le Diem.

Le Diem permettra au départ de payer les services de membres de l'association Libra comme Uber, Spotify ou Iliad. Le Libra sera donc loin d'être un système monétaire alternatif. Il sera aussi possible d'utiliser cette cryptomonnaie via les différentes plateformes du groupe Facebook.

Depuis un an et demi, le projet de Facebook fait l'objet d'importantes pressions de la part des pouvoirs publics qui craignent notamment que le Diem contribue au blanchiment d'argent, à l'évasion fiscale ou au financement du terrorisme. Ces craintes et ces pressions ont conduit PayPal, Visa, MasterCard, eBay et Stripe à se retirer du projet en octobre 2019.

Le lancement du Diem début 2021 reste toutefois suspendu à l'obtention d'un feu vert de la Finma, l'autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers.

LES MONNAIES ÉLECTRONIQUES DE BANQUE CENTRALE PERMETTENT L'AFFIRMATION DE LA SOUVERAINETÉ

La Banque des règlements internationaux (BRI) a révélé dans une étude de janvier 2020 que 80 % des banques centrales développent une Monnaie Numérique de Banque Centrale (MNBC) et que 10 % réalisent



déjà des tests pilotes. Ces projets numériques diffèrent des cryptomonnaies classiques étant donné que leur diffusion est contrôlée par des banques centrales.

Le gouverneur de la banque d'Angleterre Mark Carney a soutenu en août 2019 à Jackson Hole qu'une cryptomonnaie soutenue par plusieurs nations « peut-être à travers d'un réseau de devises digitales de banques centrales » pourrait supplanter à terme le dollar.

Selon le Fonds monétaire international, l'une des principales raisons pour lesquelles les économies avancées se dirigent vers des monnaies numériques contrôlées par les banques centrales est de contrer la croissance des formes privées de monnaie numérique.

En Europe, la Suède a commencé à tester une monnaie numérique en février 2020 et la Banque de France mène depuis juillet 2020 des expérimentations de monnaie digitale dans les règlements interbancaires avec les acteurs de l'industrie financière.

La BCE a lancé en octobre 2020 une vaste consultation pour déterminer les caractéristiques d'un possible futur euro numérique. Depuis le 12 octobre, des « citoyens, le monde universitaire, le secteur financier et les autorités publiques » sont ainsi sondés sur le sujet. Cette consultation prendra fin mi-janvier 2021. Des expérimentations seront ensuite menées pendant 6 mois avant une décision quant au lancement de l'euro numérique vers la mi-2021. La mise en œuvre potentielle devrait par la suite prendre « entre 18 mois et jusqu'à 3 ou 4 années ».

L'euro digital serait un autre moyen d'émission de l'euro. Il se

développerait en parallèle des pièces et billets, qui n'ont pas vocation à être supprimés, mais qui sont en légère perte de vitesse. Les paiements en espèces ont représenté 73 % des transactions effectuées dans la zone euro en 2019 contre 79 % en 2016.

La BCE a assuré que ce système serait sans risque pour les citoyens. L'euro numérique pourrait reposer sur la blockchain, qui est déjà utilisée par beaucoup de cryptomonnaies. La blockchain est un grand livre des comptes incorruptible qui peut potentiellement être utilisé par tous les détenteurs d'ordinateurs. Toutes les lignes sur ce livre de comptes informatique sont consultables par tous. Il est impossible de supprimer une ligne. À chaque transaction d'un titre de propriété, tous les ordinateurs participant au réseau font des calculs aléatoires et le premier mineur à valider la transaction la place dans un bloc de données cryptées qu'il ajoute à la chaîne des blocs précédents. Il est quasiment impossible pour une personne malveillante de pirater le livre, car il n'est pas possible de modifier un bloc au sein de la chaîne sans refaire tous les calculs nécessaires à la validation.

Pour pallier le risque de fuite massive des épargnants vers cette nouvelle forme de monnaie, la BCE pourrait proposer de limiter le nombre d'euros numériques en circulation. Les dépôts en monnaie numérique pourraient aussi être concernés par le taux négatif de (-0,5 %) actuellement en vigueur.

La Chine teste quant à elle depuis mai 2020 sa monnaie numérique de banque centrale à Shenzhen et dans trois autres villes. Le nom provisoire de cette devise est la Digital Currency Electronic Payment (DCEP). Ce yuan digital pourrait fournir en données le



système de crédit social établi par le gouvernement chinois. À l'heure actuelle, plus de 85 % des transactions sont dématérialisées en Chine selon le Center for Strategic and International Studies. Les modes de paiement numériques sont contrôlés par des acteurs privés comme Tencent et Alibaba qui contrôlent respectivement WechatPay et Alipay.

Le Japon a aussi annoncé le 19 novembre 2020 qu'il allait entamer en 2021 une expérimentation de sa propre cryptomonnaie. Une trentaine d'entreprises sont impliquées dans ce projet de Central bank digital currency. Au Japon, les paiements numériques ne représentent qu'environ 20 % des paiements.

LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉGULATION POUR LIMITER LES DÉRIVES DES CRYPTOMONNAIES

Les cryptomonnaies sont à l'origine d'importantes arnaques. L'anonymat de certaines cryptomonnaies encourage de nombreux criminels, voire des terroristes, à y avoir recours pour financer certaines de leurs activités. Les cryptomonnaies offrent aussi des possibilités en matière de blanchiment et d'évasion fiscale. Ces phénomènes ont conduit la Corée du Sud à interdire les cryptomonnaies anonymes (comme Monero ou Dash) à partir de mars 2021.

Comme le souligne Le Monde dans le cadre des révélations sur son enquête avec un consortium international de journalistes (dirigé par le quotidien suédois *Dagens Nyheter* et le réseau de journalistes Organized Crime and Corruption Reporting Project), une opération commune d'enquêteurs français, belges et israéliens encadrée par Eurojust a permis de démanteler à la fin du mois de janvier 2020 une

importante escroquerie internationale de faux placements en bitcoins. Cette escroquerie a fait 85 victimes en France et en Belgique pour un préjudice total de 6 millions d'euros. D'après des chiffres communiqués par le régulateur britannique, la Financial Conduct Authority (FCA) et Action Fraud, 81 % des arnaques et escroqueries sur les devises ont concerné les cryptomonnaies entre le premier trimestre de 2018 et 2019.

Les fraudes liées aux cryptomonnaies ont entraîné des évolutions juridiques en France. Depuis la loi Sapin 2 de 2016, la publicité pour de nombreux produits à risque est interdite en France. Les courtiers en ligne sur les options binaires, les CFDs ou le Forex sont ainsi interdits de publicité. L'Autorité des marchés financiers (AMF) a jugé en 2018 que l'offre de dérivés sur les cryptomonnaies nécessite un agrément. Dès lors, la loi Sapin 2 concerne ce type de produits, qui ne peuvent faire l'objet d'une publicité par voie électronique.

La loi Pacte de mai 2019 a aussi fait évoluer le régime juridique pour les cryptomonnaies. L'AMF est dorénavant compétente pour délivrer un visa optionnel pour une levée de fonds en cryptomonnaie. Ce visa est nécessaire pour permettre de démarcher le grand public lors de levées de fonds. Afin d'obtenir ce type de visa, l'émetteur doit notamment réaliser un document d'information complet et compréhensible pour les investisseurs.

Par ailleurs, la Commission européenne travaille sur un projet de régulation européenne sur la blockchain et les cryptomonnaies. L'un des objets de ce texte sera de proposer un cadre harmonisé pour les différents États membres de l'Union européenne.



Enfin, la cinquième directive européenne contre le blanchiment d'argent est entrée en vigueur pour les États membres le 10 janvier 2020. Elle a été transposée en droit interne français par une ordonnance du 12 février 2020. Grâce à cette directive, la réglementation européenne en matière de lutte contre blanchiment et le financement du terrorisme est désormais applicable aux prestataires de services d'achat-vente de cryptomonnaies.

CONCLUSION

Même si les fondements de la flambée en 2020 des cours du bitcoin semblent plus solides que pour celle de 2017, les risques engendrés par cette nouvelle forme de monnaie restent nombreux. L'anonymat qui caractérise de nombreuses cryptomonnaies incite certains acteurs à utiliser ces dernières dans le cadre d'activités illégales.

La montée en puissance des cryptomonnaies, tant d'initiative privée que publique, est toutefois inexorable.

Le développement probable de l'euro digital par la BCE sera intéressant à

suivre. Cette monnaie numérique devra répondre à de forts impératifs de sécurité. L'euro numérique devra aussi être bien moins volatil qu'une cryptomonnaie classique.

Dans le passé, la cohabitation de plusieurs monnaies a toujours été un exercice délicat. Avec les changes flottants, les monnaies évoluent en fonction de l'offre et de la demande en prenant en compte la vitesse de circulation. Les politiques expansionnistes ont mis fin aux thèses monétaristes en vertu desquelles l'augmentation de la masse monétaire était affichée par la banque centrale sur moyenne période en retenant des critères de prix et implicitement de croissance. La multiplication de la base monétaire par vingt en moins de vingt ans pourrait avoir à terme des conséquences sur la valeur des monnaies. La création des monnaies digitales reposant sur les techniques de blockchain pourrait apparaître pour les banques centrales comme un moyen de reprendre la main sur la création monétaire qui appartient, de fait, désormais aux administrations.



LE RAPPORT DES EUROPÉENS ET DES ASIATIQUES À L'ESG DIVERGE FORTEMENT DE CELUI DES AMÉRICAINS

Les critères en matière environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont aujourd'hui centraux pour la gestion d'actifs. Ces critères peuvent être par exemple pour l'environnement l'empreinte carbone ou la gestion des déchets, pour le social l'emploi des personnes handicapées et pour les aspects de gouvernance la lutte contre la corruption.

Les résultats de récentes études de Morningstar et de RBC Global Asset Management nous montrent que l'intérêt pour les fonds ESG est bien plus fort en Europe qu'aux États-Unis.

DANS UN CONTEXTE DE FORTE CROISSANCE EN 2020 DE L'ESG POUR LA GESTION D'ACTIFS, L'EUROPE RESTE LE CONTINENT LE PLUS EN AVANCE DANS CE DOMAINE

L'ESG est avant tout un mouvement européen. D'après des données de [Morningstar](#), 82 % des actifs gérés étaient concentrés en Europe à la fin du mois de septembre 2020 contre seulement 14,2 % aux États-Unis. En Europe, la gestion active domine la collecte pour l'ESG alors qu'aux États-Unis, c'est la gestion indicielle qui est majoritaire.

L'ESG a connu une forte dynamique de croissance en 2020. Selon Morningstar, l'encours des fonds ESG ouverts commercialisés en Europe était à la fin du troisième trimestre 2020 de 882 milliards d'euros soit une hausse de 41 % en un an. Une grande partie de

cette croissance s'explique par des conversions de fonds classiques aux critères ESG. À noter que les stratégies actions correspondent à 58 % de la collecte ESG de début janvier à fin septembre 2020.

UNE FORTE DUALITÉ ENTRE LES CONTINENTS DANS LE RAPPORT À L'ESG

RBC Global Asset Management a publié en octobre [les résultats 2020 de son enquête annuelle auprès des professionnels de la finance sur la finance responsable](#). 800 personnes ont été questionnées en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.

Les Américains apparaissent plus sceptiques pour ce qui est de la croyance en la possibilité d'une surperformance des portefeuilles intégrant l'ESG par rapport à des portefeuilles n'intégrant pas l'ESG. Quand seulement 28 % des Américains pensent que les portefeuilles intégrant l'ESG surperformeront en 2020, le chiffre est de 68 % pour les Européens et de 63 % pour les Asiatiques.

La différence est aussi importante quant à la croyance dans une réduction des risques par le biais d'une approche ESG. En effet, 53 % des Américains pensent en 2020 que les portefeuilles intégrant l'ESG permettent de réduire les risques contre 85 % des Européens et 65 % des Asiatiques.

Enfin, le niveau d'adoption des critères ESG est plus élevé en Europe et en Asie



qu'aux États-Unis, avec respectivement 94 et 72 % des investisseurs institutionnels européens et asiatiques qui utilisent les critères ESG dans leurs prises de décision contre 65 % des Américains en 2020.

CONCLUSION

Dans ce contexte, l'harmonisation des normes européennes en matière d'information extra-financière est fondamentale. Le Groupe consultatif

pour l'information financière en Europe (EFRAG) travaille actuellement sur le sujet.

Alors que l'administration Trump avait freiné l'inclusion de l'ESG dans les produits d'épargne retraite, l'arrivée de l'administration Biden pourrait permettre de développer la gestion responsable aux États-Unis. Il est toutefois impératif que l'Union européenne évite de se faire imposer des normes américaines sur le sujet.

RETRAITES, LA RÉFORME ET LES DÉFICITS

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, a indiqué à l'occasion d'une interview au Parisien, publiée samedi 28 novembre, qu'il avait « la conviction forte » que la réforme des retraites devait être « la priorité absolue ». Cet avis ne fait pas l'unanimité au sein du gouvernement. La ministre du Travail, Élisabeth Borne, a, ainsi, déclaré, « La priorité absolue, c'est de sortir de la crise sanitaire, économique, sociale, de protéger les emplois, c'est l'avis unanime des partenaires sociaux ». Cette position est également partagée par le ministre des Relations avec le Parlement, Marc Fesneau, qui a indiqué « qu'il me semble qu'il faut mettre les choses dans l'ordre dans lequel elles ont été prévues ». Au mois de juillet dernier, le président de la République avait clairement pris le parti de la poursuite de la discussion du projet de loi tout en soulignant qu'il était nécessaire de prendre en compte le contexte. Le Premier ministre, tout juste désigné par le président de la République, avait tout à la fois confirmé le principe d'une réforme tout en reportant sa discussion en 2021 avec à la clef la réouverture d'une concertation avec les partenaires sociaux. La conférence sur l'équilibre et le financement des retraites était censée remettre ses conclusions en avril dernier ; conclusions visant à offrir des solutions

alternatives au recours à l'âge pivot. Le confinement a eu raison de cette conférence dont les travaux sont toujours en suspens.

DEUX OBJECTIFS AUX AVENIRS INCERTAINS

La réforme des retraites version 2019 visait avant tout à unifier les 42 régimes de retraite en créant un système universel par points. Ce changement de mode de calcul reprenait la promesse du président de la République, un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous. Cette formule a rencontré, durant la campagne électorale, l'assentiment de l'opinion publique. La longue maturation de la réforme a entraîné la cristallisation des oppositions. Au fur et à mesure des annonces, celles-ci se sont multipliées au point que même les catégories censées être avantagées par la réforme, les femmes et les personnes à revenus modestes, se sont retournées. Le blocage est intervenu quand le gouvernement décida d'adjoindre à la réforme structurelle un objectif de court terme avec un retour à l'équilibre des comptes en 2025. La proposition de retenir un âge pivot à 64 ans mit le feu aux poudres avec notamment le passage de la CFTD ardente défenseuse du régime par points dans le camp des opposants.



Le 21 novembre 2019, le Conseil d'orientation des retraites (COR) avait estimé que le déficit des régimes de retraite pourrait se situer entre 7,9 et 17,2 milliards d'euros en 2025, justifiant l'adoption de mesures de rééquilibrage. Un an plus tard, le contexte est tout autre. Le quasi-équilibre attendu pour 2020 s'est transformé, avec la survenue de l'épidémie, en un solde négatif de 23,5 milliards d'euros. Cette

dégradation est la conséquence de la baisse des ressources provoquée par la diminution du nombre d'emplois et par le chômage partiel.

Le déficit devrait se réduire fortement en 2021 avec le rebond économique autour de dix milliards d'euros avant de progresser à nouveau à partir de 2022 en raison de l'évolution des dépenses et d'une moindre progression des recettes.

Dépenses, ressources et solde du système de retraite à l'horizon 2024 en milliards d'euros

En Md€ 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	330,6	336,5	340,9	344,8	349,4	353,7
Ressources	328,7	311,1	330,7	333,2	337,3	340,5
Solde	1,9	- 25,4	- 10,2	- 11,6	- 12,1	- 13,3

Selon le Conseil d'orientation des retraites, le solde serait négatif jusqu'en 2030 entre 0,3 et 0,4 % du PIB, le retour vers l'équilibre interviendrait progressivement pour être total quelles que soient les hypothèses de croissance en 2070. Sur le long terme, l'impact de la crise serait relativement minime, les moins-values de recettes étant en partie compensées par une diminution des pensions à délivrer. Le ralentissement économique réduira le montant des pensions qui sont calculées à partir des salaires ou des revenus professionnels.

Pour le Conseil d'orientation des retraites, le déficit des régimes vieillesse est avant tout de nature comptable. Une augmentation des effectifs des fonctions publiques pourrait aboutir à augmenter les recettes et à rétablir l'équilibre. Le bouclage passe alors par l'impôt.

Le gouvernement s'est, pour le moment, interdit d'augmenter les impôts afin d'éviter un effet récessif

supplémentaire. Il a décidé de transférer la dette sociale générée notamment par la crise sanitaire à la CADES, dans une limite de 136 milliards d'euros. En 2020, plus de 52 milliards d'euros pourraient être affectés à la CADES. Il pourrait être néanmoins tenté de présenter des mesures de rééquilibrage afin de prouver son sérieux au niveau des finances publiques. De telles mesures risquent d'être fort impopulaires et délicates à mettre en œuvre compte tenu de la proximité croissante de l'élection présidentielle. Le gouvernement pourrait évidemment jouer sur la durée de cotisation et accélérer la réforme Touraine qui prévoyait de la porter à 43 ans pour la génération 1973. L'autre voie serait de faire fi de l'équilibre conjoncturel pour obtenir l'adoption de plusieurs mesures liées à la réforme structurelle. La création de la Caisse du régime universel ainsi que le relèvement du minimum contributif à 1 000 euros pourraient être institués tout comme la réforme de la réversion.



Un nouveau calendrier pour l'instauration du système par points pourrait être ébauché. La fenêtre de passage de la réforme n'en demeure pas moins très étroite, entre l'épidémie

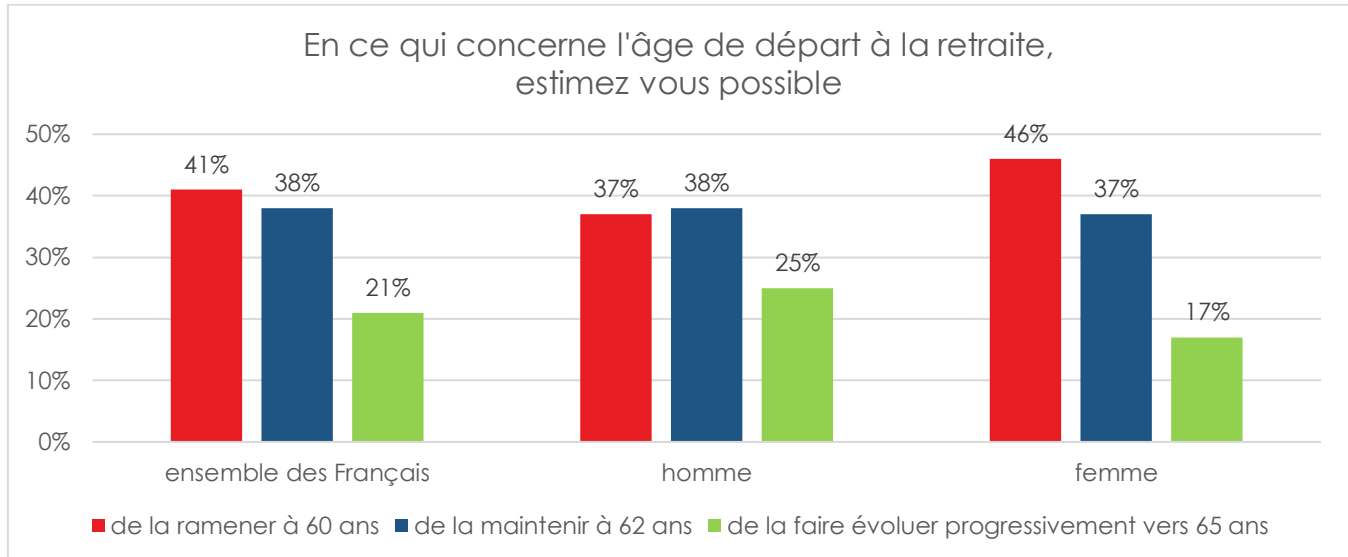
qui risque encore d'occuper le cœur de l'actualité jusqu'à la fin de 2021 et les élections, régionales, départementales, présidentielles et législatives.



À QUEL ÂGE LES FRANÇAIS PARTENT À LA RETRAITE ?

Les Français sont fortement opposés à toutes mesures d'âge concernant le départ à la retraite. Une majorité relative souhaite, selon l'enquête que

le Cercle de l'Épargne avait réalisée en 2019, même remettre l'âge légal à 60 ans.



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE

L'âge de la retraite renvoie, en France, à plusieurs notions. Il faut distinguer l'âge légal qui est l'âge à partir duquel il est possible de partir à la retraite, de celui à taux plein, âge à partir duquel aucune décote n'est appliquée. Existe également l'âge de la mise à la retraite d'office qui est, en France, pour les salariés du régime général fixé à 70 ans. De son côté, l'âge effectif de départ à la retraite correspond à l'âge moyen de liquidation des droits. Ce dernier a connu des variations importantes depuis 50 ans. Si dans les années 1970, les dispositifs de préretraite se sont multipliés, depuis les années 1990, la tendance est au report de l'âge effectif que ce soit par l'allongement de la durée de cotisation, l'application de décote et de surcote ainsi que par le report de l'âge légal. Le recours assez important aux départs anticipés entre 2004 et 2008 a néanmoins retardé les conséquences de ces réformes sur cet âge.

Dans le secteur privé, l'âge effectif de départ à la retraite, des nouveaux retraités, est passé de 63,8 ans en 1963 à 61 ans en 2008 avant de remonter et de s'établir à 62,7 ans en 2018. L'âge effectif de départ à la retraite est en augmentation continue depuis l'entrée en vigueur de la loi du 9 novembre 2010 qui a porté l'âge légal de 60 à 62 ans et l'âge de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans. 73 % des assurés de la génération 1951 étaient déjà retraités à 61 ans, contre seulement 34 % de ceux nés en 1955. Les départs à 60 ans sont de plus en plus rares au profit de ceux intervenant après 61 ans jusqu'en 2016, puis 62 ans après 2016. Les retraites anticipées pour carrière longue permettent toujours à 9,5 % des femmes et 20,5 % des hommes de partir à 60 ans en 2018.

Parmi les assurés ne bénéficiant pas de mesures particulières, une convergence des âges de départ à la



retraite est constatée autour de 62 ans pour les femmes et 61,5 ans pour les hommes. Dans les régimes spéciaux pour lesquels une partie des assurés est éligible à un départ anticipé, les âges de départ des générations récemment

parties à la retraite sont en hausse, à 60 ans environ pour la fonction publique (catégories actives et sédentaires) et à 56 ans pour la Caisse nationale des industries électriques et gazières ou la SNCF.



LA QUESTION SENSIBLE DU NIVEAU DE VIE DES RETRAITÉS

En France, la pension moyenne (y compris majorations et réversions éventuelles) de l'ensemble des retraités de droit direct, nette de prélèvements sociaux, s'élevait en 2018 à 1 537 euros par mois (1 304 euros pour les femmes et 1 810 euros pour les hommes). Elle varie en fonction des statuts occupés durant la vie active. Pour les fonctionnaires civils d'État, la retraite moyenne était de 2 250 euros par mois. Pour les fonctionnaires des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière, ce montant était de 1 590 euros. Pour les salariés du régime général, la retraite moyenne est de 1 310 euros par mois.

En 2018, le niveau de vie médian des retraités était, toujours selon le COR, de 1 828 euros par mois et par unité de consommation, ce qui signifie qu'une personne à la retraite sur deux dispose d'un niveau de vie inférieur à ce montant. 10 % des retraités disposaient, par ailleurs, d'un niveau de vie inférieur à 1 103 euros par mois et par unité de consommation.

Les pensions représentaient, en moyenne, selon le COR, 64,5 % du revenu d'activité moyen de l'ensemble des personnes en emploi en 2018.

Pour apprécier le niveau de vie des retraités, il faut prendre en compte l'ensemble de leurs revenus, revenus financiers ainsi que les prestations sociales auxquelles ils ont le droit ainsi que leurs charges. Les revenus du patrimoine (avant prélèvements sociaux et fiscaux) représentent en moyenne 12,8 % des revenus des ménages de retraités (avant

prélèvements sociaux et fiscaux), contre 6,1 % des revenus des ménages d'actifs et 8,1 % des revenus de l'ensemble des ménages. En 2018, le niveau de vie moyen des retraités s'élevait à 2 100 euros par mois et par unité de consommation. Selon les statistiques du COR publiées dans son rapport du mois de novembre 2020, ce niveau était de 2,9 % plus important que celui de l'ensemble de la population (100,7 % pour les femmes et 105,6 % pour les hommes). L'INSEE calcule de manière différente en intégrant les charges immobilières supportées par les ménages. Les retraités étant en plus grand nombre (plus de 75 %) propriétaires de leur résidence principale et ayant remboursé leurs emprunts, leur niveau de vie relatif est plus élevé de 9 % à celui de l'ensemble de la population.

Parmi les retraités, le niveau de vie est le plus élevé de 60 à 74 ans. Il est plus faible chez les retraités précoces (moins de 60 ans) et chez les plus âgés (75 ans et plus), où il est comparable ou plus faible que celui de l'ensemble de la population.

LES RETRAITÉS FRANÇAIS, LES MIEUX TRAITÉS DE L'OCDE !

Les personnes de plus de 65 ans avaient en 2016, en moyenne dans l'OCDE, un niveau de vie correspondant à 87,4 % de celui de l'ensemble de la population. Les retraités français sont ceux qui ont le niveau de vie relatif le plus élevé 103,2 %. Le ratio est également très proche de 100 % en Italie. À l'inverse, il était le plus faible en Belgique, représentant alors seulement 79,7 % du

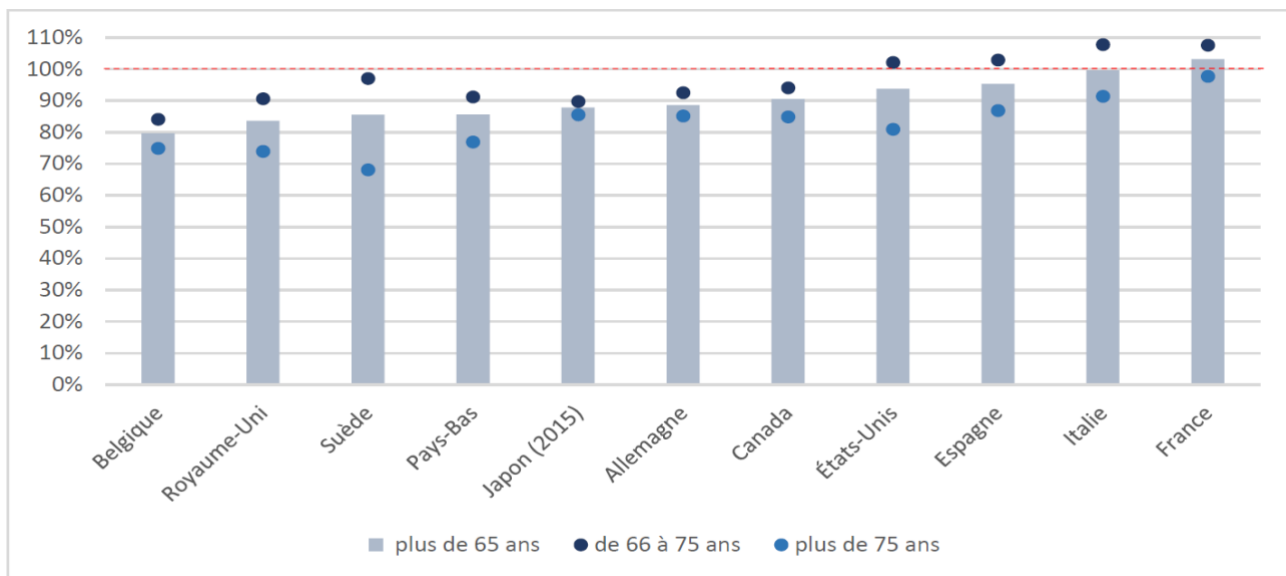


niveau de vie de l'ensemble de la population.

Dans tous les pays, le niveau de vie moyen des plus de 75 ans est inférieur à celui des 66/75 ans. Le décrochage est faible au Japon (4 points) et en

Allemagne (7 points), alors qu'il est important en Suède (29 points) et aux États-Unis (21 points). Le décrochage important dans ces deux pays s'explique par le maintien d'un fort taux d'activité jusqu'à 70 ans.

Niveau de vie des seniors rapporté au niveau de vie de l'ensemble de la population en 2016 dans différents pays de l'OCDE et repris par le COR



L'AUGMENTATION DES PENSIONS EN QUESTION

La pension moyenne des retraités, exprimée en euros constants, augmente par effet de noria, avec le renouvellement de la population des retraités, les nouvelles générations qui prennent leur retraite ont en moyenne des pensions plus élevées que les générations les plus anciennes qui décèdent. L'effet de noria a joué pleinement ces dernières années avec l'arrivée à l'âge de la retraite de femmes ayant des carrières entières remplaçant des retraitées qui avaient peu cotisé et qui avaient donc de faibles pensions. Ce phénomène tend à s'estomper. Néanmoins, le niveau moyen des pensions a augmenté de 20 % de 1996 à 2018. Dans le même temps, le pouvoir d'achat des pensions

pour ceux qui ont liquidé leurs droits à la retraite tend à diminuer en raison de l'augmentation des prélèvements sociaux et des règles d'indexation. Par ailleurs, par le jeu des réformes des retraites et de la baisse du rendement des régimes complémentaires, pour les générations nées à partir de la fin des années 1940, la pension brute n'augmenterait que pour les femmes, elle baisserait légèrement, en revanche, chez les hommes.

Dans ce contexte, une rupture est intervenue en 2010. Avant, le niveau de vie moyen des retraités progressait régulièrement (+1,4 % en euros constants entre 1996 et 2010). Le niveau de vie moyen des retraités n'a quasiment pas évolué en euros constants entre 2010 et 2017 selon les enquêtes Revenus fiscaux de l'INSEE.



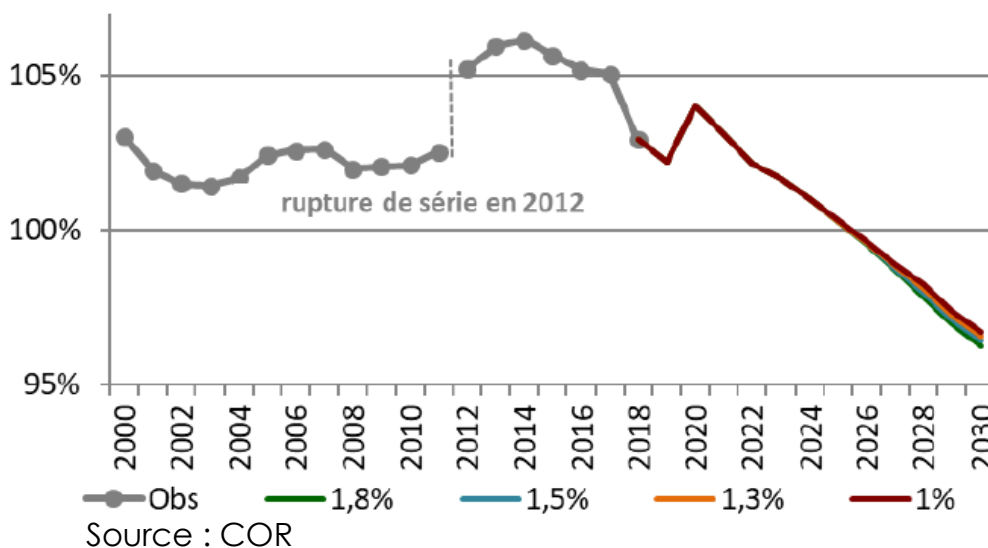
Entre 2017 et 2018, il a baissé de 1,2 % en euros constants. Ce changement peut expliquer la véhémence des réactions au moment de l'augmentation de la CSG en 2018 qui faisait suite à plusieurs mesures fiscales qui ont touché les retraités.

La baisse du pouvoir d'achat est marquée pour les cadres du secteur privé qui sont affectés par la hausse de la CSG entre 1993 et 1997, ainsi qu'en 2018. Un retraité né en 1932 a subi, au bout de 28 ans de retraite, une perte de pouvoir d'achat de la pension de

14 %, dont une perte de 6,2 %. Les règles d'indexation pour les pensions de l'AGIRC (décalages de la date de revalorisation des pensions de base et mécanismes de sous-indexation par rapport à l'inflation) expliqueraient un peu moins de la moitié (44 %) de la perte de pouvoir d'achat du cadre né en 1932.

Dans les prochaines années, le niveau de vie relatif des retraités devrait passer en dessous de celui de la moyenne de la population. Ainsi, en 2030, il devrait être inférieur de 10 %.

Niveau de vie relatif des retraités par rapport à l'ensemble de la population et en fonction des hypothèses de croissance de la productivité



Si à court terme, le niveau de vie des retraités s'est apprécié en valeur relative par rapport au reste de la population en n'étant pas soumis aux aléas de la conjoncture, l'accumulation des réformes adoptées depuis 1993 commence à se faire sentir et devrait aboutir dans les dix

années à venir à un retournement complet de tendance. Les retraités qui, en moyenne, avaient un niveau de vie 10 points au-dessus de la moyenne seront dans dix ans, 10 points en dessous, toutes choses étant égales par ailleurs.

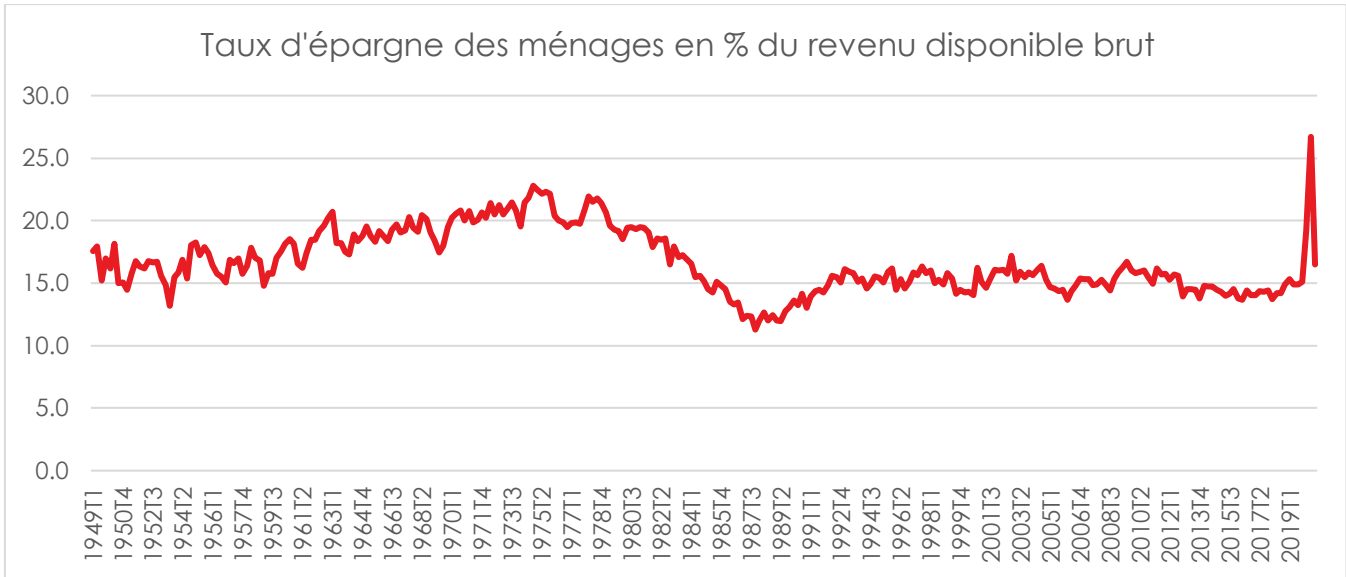
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'ÉPARGNE, LA RETRAITE ET LA DÉPENDANCE FACE À LA PANDÉMIE

2020, L'ÉPARGNE DANS TOUS SES ÉTATS

Depuis le début de la crise sanitaire, les ménages mettent de l'argent de côté. Sur l'ensemble de l'année, ils devraient avoir mis de côté autour de 200 milliards d'euros, soit une soixantaine de milliards d'euros de plus qu'en 2019. Cette épargne covid est tout à la fois subie et de précaution, subie par incapacité de consommer, de précaution par peur des lendemains qui pourraient déchanter. Le taux d'épargne a ainsi atteint au cœur de l'année des niveaux sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Sur ce point, il était en hausse depuis 2018, certainement en raison de la succession de crises, gilets jaunes, réforme des retraites, etc. Le vieillissement de la population induit également une progression de l'épargne. Le taux d'épargne a, selon l'INSEE, atteint 26 % du revenu disponible brut au cours du deuxième trimestre 2020 lors du premier confinement. Avec le déconfinement intervenu en mai et le rebond économique, le taux d'épargne est revenu au cours du troisième trimestre 2020 à 16,5 %. Une remontée est à attendre sur le dernier trimestre même si en dépenses, les dépenses de

consommation devraient être élevées. Sur l'ensemble de l'année, le taux devrait se situer autour de 20 %, ce qui n'avait pas été constaté depuis 1979. Les Français sont traditionnellement des épargnants. Durant les Trente Glorieuses, le taux d'épargne varie entre 15 et 20 %. Les Français mettent alors de l'argent de côté pour s'équiper en électroménager, acquérir une voiture ou acheter un logement. La pratique du crédit était à l'époque moins développée que maintenant. Dans les années 1980, le taux d'épargne a fortement chuté pour n'atteindre que 11 % au quatrième trimestre 1987 au moment du krach boursier. La chute de l'épargne intervient dans le cadre d'une période faste pour la consommation. Le taux d'épargne a commencé à augmenter à nouveau à partir de la fin des années 1980 avec la mise en œuvre des politiques de désinflation compétitive qui s'accompagnent d'une hausse des taux d'intérêt. Durant trente ans, le taux d'épargne a évolué entre 13,5 et 15 % du revenu disponible brut avant d'augmenter brutalement à cause de la crise sanitaire.

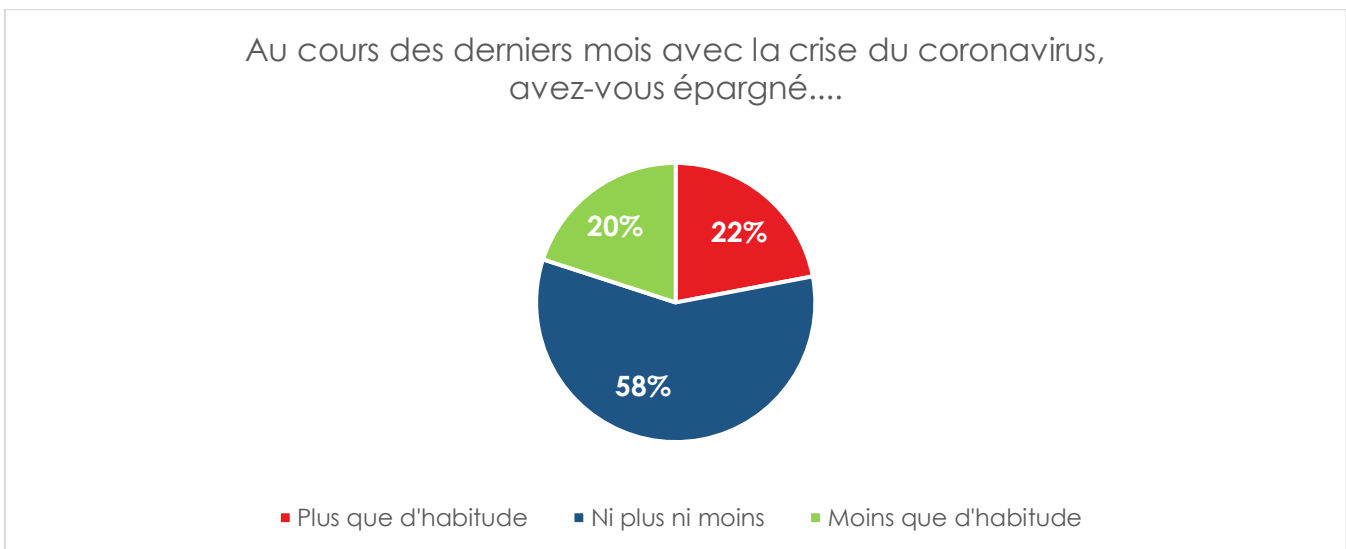


Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'ÉPARGNE HONTEUSE

22 % des sondés ont déclaré avoir épargné plus que d'habitude. Ce faible score est à relativiser. En effet, ils sont 56 % à considérer que les Français dans leur globalité ont épargné davantage. À une autre question sur l'utilisation de l'épargne « covid-19 », seuls 24 % indiquent ne pas en avoir. Ces résultats soulignent que les Français ne souhaitent pas mettre en

avant qu'ils ont épargné depuis le début de la crise. Il y a une honte à déclarer que l'on épargne quand de nombreux ménages rencontrent des difficultés. Épargner est un signe de bonne santé financière. En l'affichant, il y a la crainte de passer pour un nanti, un profiteur de la crise. C'est sans doute pour cette raison que 58 % des sondés estiment n'avoir pas changé de comportement en matière d'épargne depuis la survenue de la crise sanitaire.



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

31 % des cadres supérieurs et des professions libérales déclarent avoir épargné plus qu'avant la crise. Ce

taux est de 30 % pour les cadres moyens. Selon une étude réalisée par le Conseil d'analyse économique, les



20 % des Français les plus aisés en termes de revenus sont à l'origine de 70 % de l'épargne covid-19. Ce n'est en rien surprenant, car en temps normal le taux d'épargne du dernier quintile est de 30 % et qu'ils sont, de loin, les principaux vecteurs de l'épargne.

Les résultats des différents placements semblent prouver qu'une grande partie des ménages a mis de l'argent de côté. Ainsi, le Livret d'épargne populaire qui est réservé aux personnes non assujetties à l'impôt sur le revenu et le Livret Jeune destiné au moins de 25 ans, en décollecte depuis plus de dix ans, ont enregistré depuis le mois de mars une collecte nette positive.

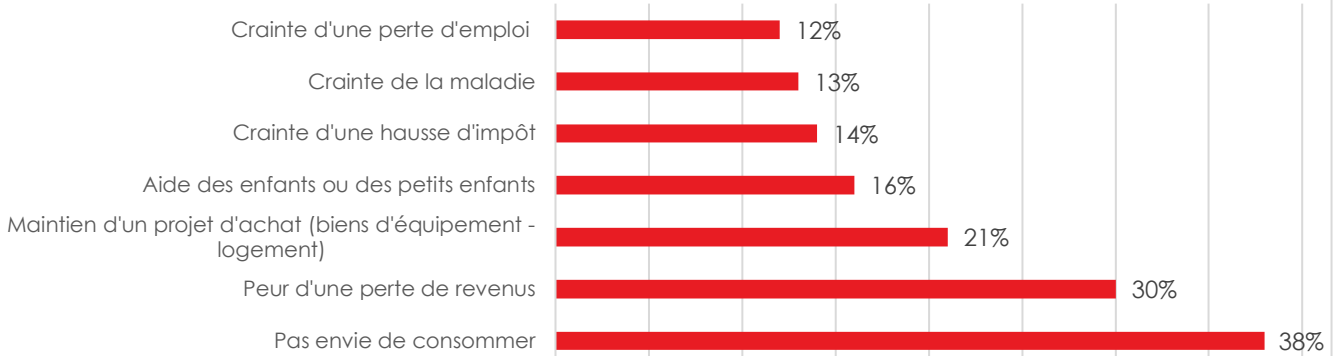
Les retraités sont 73 % à déclarer ne pas avoir changé leurs habitudes en matière d'épargne. Leurs revenus n'ont pas été affectés par la crise, expliquant sans nul doute ce taux. Ils ne sont que 14 % à avoir indiqué avoir épargné plus que d'habitude. Hors période de crise, le taux d'épargne des retraités est voisin de 20 %, contre une moyenne de 15 pour l'ensemble de la population.

Selon le sondage du Cercle, 20 % des Français soulignent avoir moins épargné que d'habitude. Ce taux est sans surprise plus élevé chez les artisans et les commerçants 29 %.

L'ÉPARGNE, UNE VÉRITABLE RENONCIATION À LA CONSOMMATION

La consommation lors du premier mois de confinement avait reculé de plus de 30 %. L'épargne qui est, selon la science économique, une renonciation à la consommation n'avait alors pas meilleure définition. Si les ménages épargnent, depuis le début de la crise sanitaire, c'est avant tout parce qu'ils ne peuvent et ne veulent pas consommer. Ce taux atteint 46 % parmi les habitants de la région parisienne, contre 37 % pour le reste de la France. Les résidents de la région parisienne dépensent plus que la moyenne en restaurants, spectacles et transports. Ces activités sont les plus affectées par la crise sanitaire. Par ailleurs, l'Île de France concentre une grande proportion de cadres supérieurs et de professions libérales, catégories sociales qui ont le plus épargné. 58 % d'entre eux ont répondu qu'ils avaient réduit la consommation. C'est également le cas de 39 % des jeunes actifs de 25/24 ans. Pour ces derniers, la baisse des revenus peut expliquer la renonciation de la consommation. En effet, les CDD et le travail en intérim sont surreprésentés parmi cette tranche d'âge. Les seniors qui ont limité leurs déplacements déclarent également moins consommer.

Pourquoi avez-vous épargné depuis le début de la crise sanitaire ?



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Près des deux tiers (65 %) Français estiment, que compte tenu du contexte sanitaire et économique, il faut conserver son épargne quand 35 % pensent qu'il est possible de l'utiliser pour consommer. Les femmes sont plus portées pour le maintien de l'épargne que les hommes (70 %, contre 59 %). 78 % des jeunes actifs sont également pour la non-consommation de l'épargne covid. Les artisans et les commerçants sont sur la même ligne (77 %). A contrario, seulement 54 % des retraités et des cadres supérieurs sont pour penser que les Français doivent avant tout conserver leur épargne. Les Français vivant en milieu rural pensent de même à 69 %. En région parisienne, cette proportion est de 60 %.

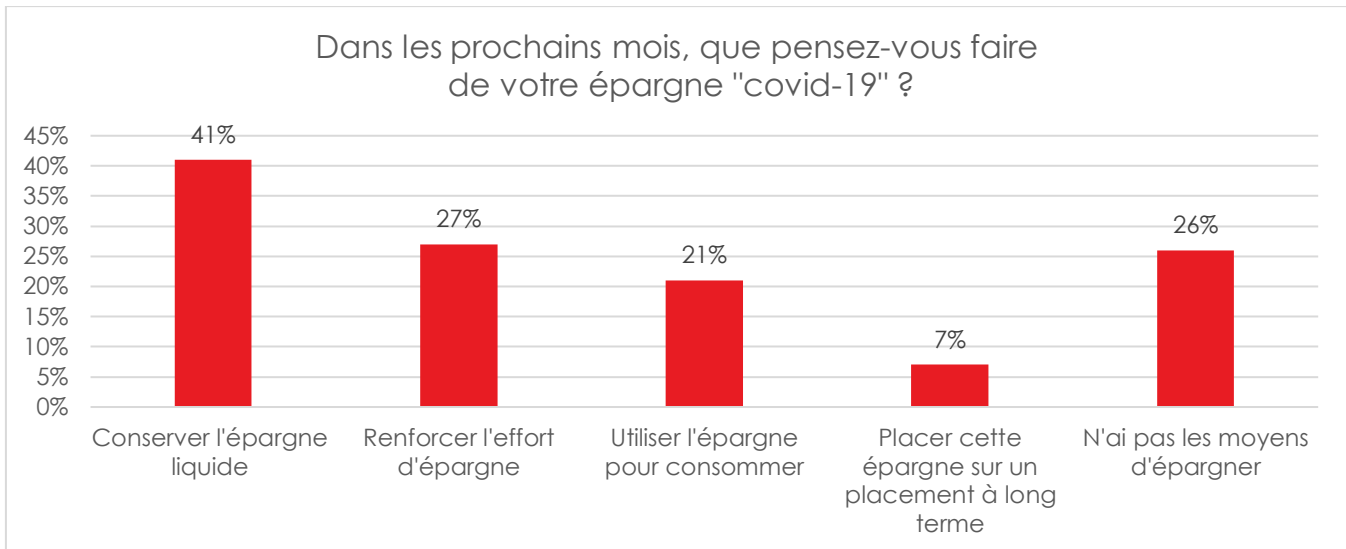
LES FRANÇAIS VEULENT RESTER LIQUIDES

68 % Français pensent conserver ou renforcer leur épargne dans les prochains mois, ce qui est la preuve d'un haut niveau d'anxiété. Ce taux atteint 84 % chez les jeunes actifs (25 / 34 ans) ce qui traduit leur forte inquiétude vis-à-vis de la situation sanitaire et économique. Ils sont 40 % à vouloir renforcer leur épargne. Les jeunes de 18 à 24 ans souhaitent

également augmenter leur effort d'épargne. Les seniors de plus de 65 ans ne sont que 15 % à vouloir agir de la sorte. 45 % d'entre eux entendent maintenir leur montant d'épargne stable dans les prochains mois.

Les 35/49 ans qui, en règle générale, doivent faire face à des dépenses de famille importantes sont ceux qui sont le plus portés à utiliser tout ou partie de leur épargne covid (26 %).

L'affectation sur des placements de long terme de l'épargne engrangée depuis le début de la crise sanitaire ne reçoit l'assentiment que de 7 % des sondés. Ce taux est deux fois plus élevé chez les jeunes de moins de 25 ans (15 %). Il est à noter que selon l'Autorité des marchés financiers, de nombreux jeunes ont profité de la baisse des cours des actions en mars/avril pour en acquérir et réaliser de belles plus-values. Les cadres supérieurs et les professions libérales qui disposent de revenus plus importants que la moyenne sont également très un peu plus disposés que l'ensemble des Français à placer à long terme leur argent (10 %). Il en est de même pour les titulaires de produits d'épargne investis essentiellement en actions (16 %).



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

74 % DES FRANÇAIS ÉPARGNENT

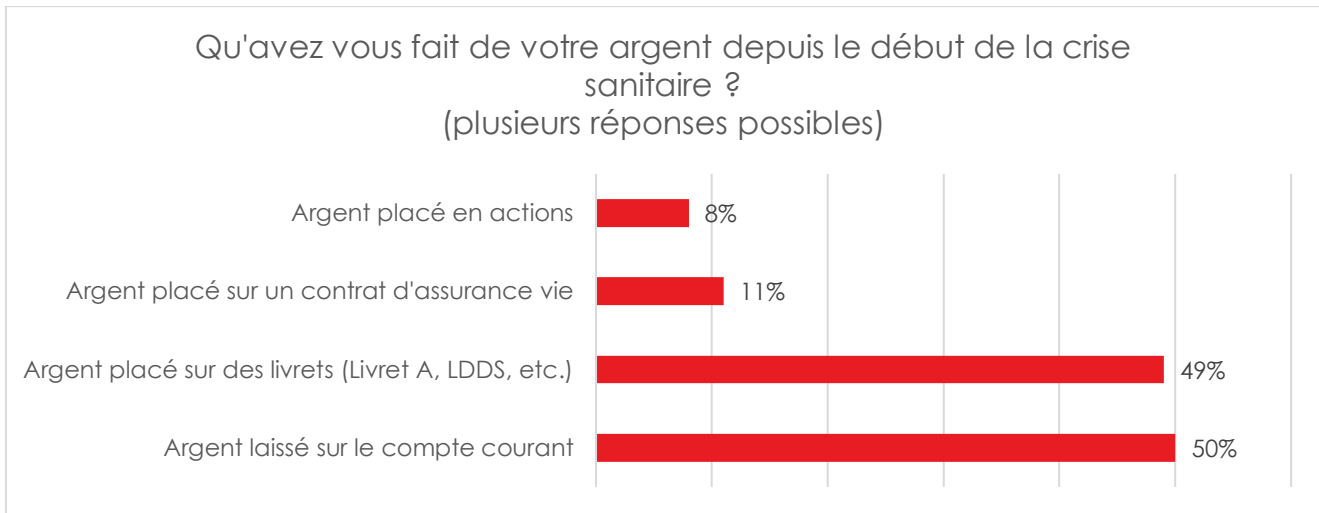
26 % des Français déclarent ne pas avoir les moyens d'épargner. Ce résultat est assez conforme aux enquêtes statistiques réalisées par l'INSEE. Sans surprise, ce taux est plus faible pour les cadres supérieurs et les professions libérales (10 %) et plus élevés pour les ouvriers (35 %). Néanmoins a contrario, 65 % des ouvriers déclarent épargner tout comme 78 % des employés.

Le niveau de revenus joue évidemment un rôle déterminant dans la capacité ou non d'épargner. Ainsi, 45 % des personnes gagnant moins de 1 200 euros mensuels indiquent ne pas épargner contre seulement 4 % pour ceux gagnant plus de 4 000 euros.

29 % des femmes indiquent ne pas pouvoir épargner, contre 23 % des hommes. Cet écart est imputable à la différence de revenus et au fait que les femmes contribuent plus que les hommes aux dépenses courantes.

UNE PRÉFÉRENCE POUR LA LIQUIDITÉ ABSOLUE

La moitié des Français déclarent avoir laissé tout ou partie de l'argent épargné depuis le mois de mars sur leurs comptes courants. Deux tiers des personnes gagnant moins de 1 200 euros par mois ont opté pour le compte courant, contre 37 % de ceux qui gagnent plus de 4 000 euros. Les retraités ont également privilégié ce support (57 %).



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Les livrets qu'ils soient réglementés ou pas, (Livret A, LDDS, etc.) font jeu égal avec les comptes courants (49 % des sondés ont placé sur ce type de produits d'épargne tout ou partie de l'argent mis de côté). Les cadres supérieurs et les professions libérales (57 %) et les cadres moyens (59 %) ont privilégié ce type de placements. 60 % des ouvriers ont fait de même. Ce sont ceux dont les revenus sont les plus élevés qui ont choisi les livrets. Quand les personnes modestes ont laissé leur argent sur leurs comptes courants, les titulaires de revenus élevés ont privilégié les livrets. Certes, les premiers ont été un peu plus nombreux à privilégier des placements longs comme l'assurance vie (15 %, contre 11 % pour la moyenne nationale) ou les actions (27 % contre 8 %). Le placement actions a été avant tout réalisé par les commerçants et les artisans (22 %) ainsi que par les cadres supérieurs (19 %). Les jeunes ont également les plus enclins à prendre position sur les actions (21 %, contre 2 % des plus de 65 ans). Le placement actions semble résonner de plus en plus positivement chez les jeunes de moins de 35 ans traduisant une véritable inflexion dans les comportements d'épargne dans les prochaines années. Par ailleurs, 38 % des personnes qui avaient déjà des

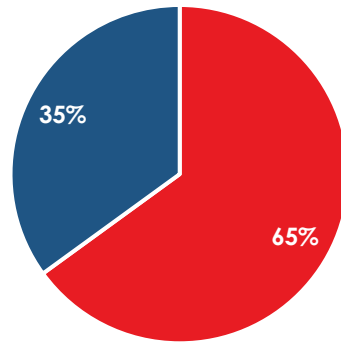
actions ou qui disposaient d'un PEA ont acquis depuis le début de la crise sanitaire des actions.

LES FRANÇAIS SONT COLLECTIVEMENT FOURMIS

À la question de ce qu'il faut faire de l'épargne emmagasinée depuis le mois de mars, près des deux tiers des Français (65 %) affirment qu'il faut la conserver en vue de faire face à des difficultés à venir quand seulement 35 % préconisent la consommation. 70 % des femmes penchent en faveur de l'épargne contre 59 % des hommes. 78 % des jeunes actifs sont pour le maintien de l'épargne. Seuls les plus de 50 ans sont plus enclins à opter pour la consommation (43 %). La préférence pour l'épargne est plus en milieu rural qu'en région parisienne, respectivement 69 et 60 %. Ceux dont les revenus sont inférieurs à 1 200 euros mensuels penchent en faveur de l'épargne à 72 %, contre 54 % pour ceux qui ont plus de 4 000 euros. Fort logiquement, les Français dont la situation est la plus fragile sont favorables au maintien d'un niveau élevé d'épargne.



Que doivent faire les Français de l'épargne "covid-19" ?



■ La conserver ■ La consommer

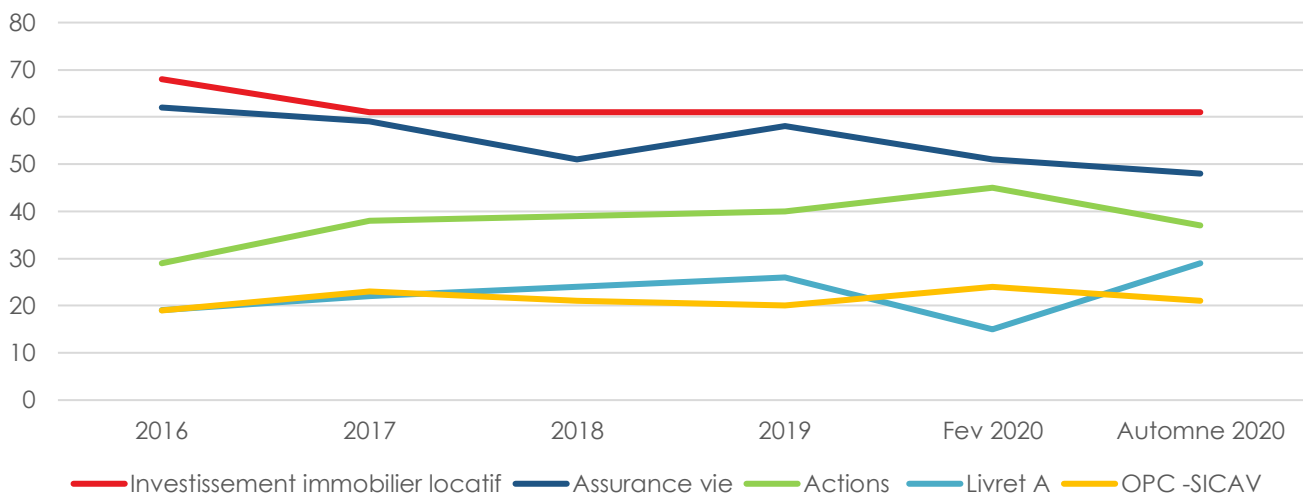
Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

LE RETOUR EN GRÂCE DU LIVRET A

La crise n'a pas réellement changé le haut du classement des placements en ce qui concerne leurs intérêts pour les Français. L'immobilier conserve sa première place devant l'assurance vie.

Les actions perdent un peu d'attractivité et doivent faire face au regain d'intérêt dont bénéficie le Livret A.

Intérêts de plusieurs placements pour les Français en %



Avant le deuxième confinement, 61 % des Français jugeaient l'immobilier locatif intéressant comme placement, soit le niveau enregistré ces quatre dernières années. La pierre demeure la valeur refuge pour les Français. L'augmentation des prix de l'immobilier lors de ces vingt dernières

années explique sans nul doute cette résilience. L'immobilier est avant tout plébiscité par les jeunes actifs (71 %), par les commerçants-artisans (79 %) et les cadres supérieurs-professions libérales (72 %). 69 % des habitants de la région parisienne jugent ce placement intéressant contre 61 % des



résidents en milieu rural, prouvant le lien avec les plus-values potentielles liées à l'acquisition d'un logement. Près des trois quarts des titulaires de revenus élevés estiment ce placement attractif, contre seulement 45 % pour les personnes gagnant moins de 1 200 euros par mois. Ce jugement est certainement dû au fait que les revenus modestes n'ont pas la possibilité d'investir à titre locatif dans la pierre. Les épargnants en produits financiers pensent plus que la moyenne que l'immobilier est un placement intéressant (70 %). Ce taux atteint même 75 % pour les détenteurs d'actions.

Si l'assurance maintient sa deuxième place, en revanche, moins d'un Français sur deux juge ce produit intéressant. Depuis 2015, ce passage sous la barre des 50 % est une première. L'assurance vie pâtit de la baisse du rendement des fonds euros et de son caractère long terme. Avec la crise sanitaire, il a enregistré de mars à octobre, huit décollectes successives. Néanmoins, 68 % des titulaires d'un contrat d'assurance vie le jugent intéressant. Ce taux est 58 % pour les personnes gagnant plus de 4 000 euros et de 65 % pour les détenteurs d'un patrimoine financier supérieur à 50 000 euros. Les jeunes de moins de 25 ans ont un meilleur jugement sur ce produit que les retraités (54 %, contre 47 %).

La crise sanitaire a interrompu un processus d'intérêt croissant dans les actions. Au mois de février, 45 % des Français estimaient ce placement intéressant, contre 29 % en 2016. Au mois de septembre, ce taux est retombé à 37 %.

58 % des jeunes de moins de 25 ans jugent les actions intéressantes, contre seulement 29 % des plus de 65 ans. Les

commerçants-artisans et les cadres supérieurs sont respectivement 51 et 50 % à estimer ce placement attractif, contre 27 % des ouvriers. 70 % des détenteurs d'actions plébiscitent ce placement, ce qui est un signe d'adhésion évident.

Si 71 % des Français considèrent que le Livret A n'est pas un placement intéressant, ce taux est en nette baisse par rapport à celui constaté lors de l'enquête réalisée au mois de février 2020 (85 %). Il avait alors atteint son taux le plus bas en termes d'attractivité de ces six dernières années. Il convient de souligner que la dégradation de son image n'altérerait pas la collecte qui était en hausse avant même la crise sanitaire.

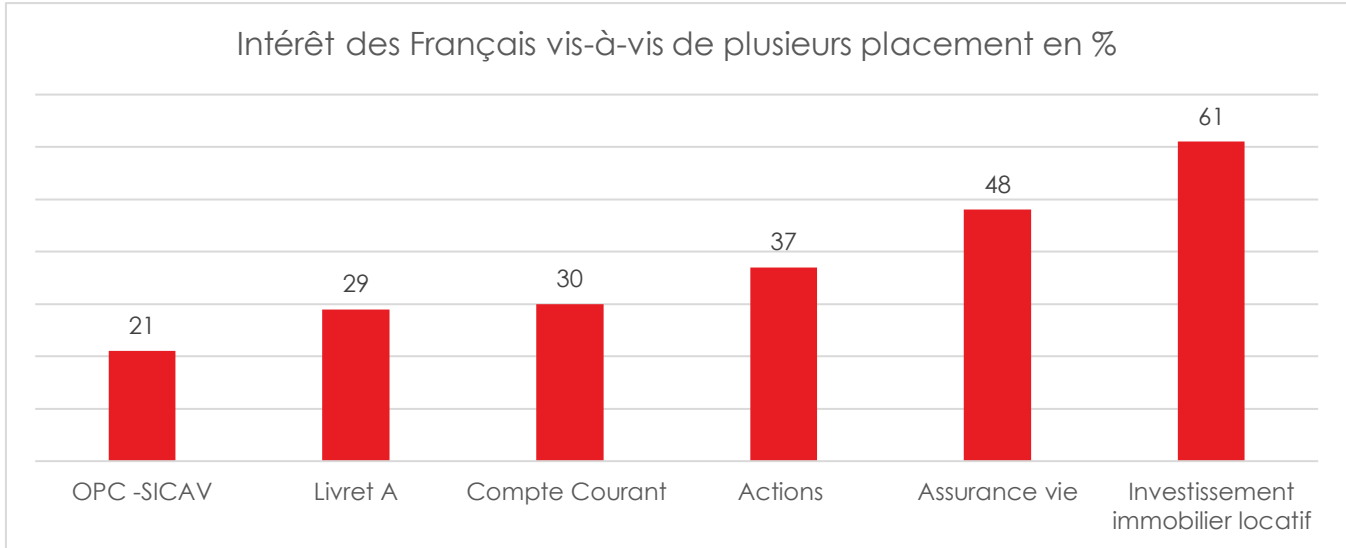
Plus de la moitié des jeunes de moins de 25 ans (56 %) jugent le Livret A intéressant, contre 22 % pour les 35/64 ans. Les habitants de la région parisienne sont plus enclins que les ruraux à juger ce produit attractif (39 %, contre 25 %). En revanche, il est peu aux goûts des commerçants – artisans (11 %) et des cadres supérieurs (21 %). Il reçoit cependant l'assentiment de 40 % des inactifs.

Pour la première fois, l'enquête de septembre 2020 intègre les comptes courants parmi la liste des placements. En effet, avec plus de 462 milliards d'euros d'encours, les dépôts à vue sont devenus de fait le deuxième placement après l'assurance vie. Pour 30 % des Français, malgré l'absence totale de rendement, les comptes courants sont jugés intéressants. Ce résultat témoigne de la préférence absolue pour la liquidité. 58 % des jeunes de 18 à 24 ans estiment ce placement intéressant, contre 20 % des 50/64 ans. Il en est de même pour 32 % des ouvriers. En revanche, seulement 16 % des ouvriers et 19 % des



cadres supérieurs pensent de même. Plus le niveau de revenus est élevé, moins le compte courant est cité parmi les placements intéressants. Cette appréciation est un marqueur de

précarité. Les personnes ayant des revenus faibles, dont la situation professionnelle est fragile, privilégiée, en période de crise, les comptes courants.



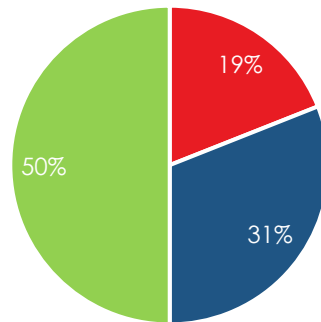
Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

RETRAITE, LA RÉFORME POURQUOI PAS, MAIS SANS TOUCHER À L'ÂGE

50 % de la population est contre la mise en œuvre de la réforme des retraites visant à instituer un régime universel. Les femmes sont plus opposées (54 %) que les hommes (44 %) à cette réforme même si a priori elle leur est plus favorable. Ce résultat traduit le déficit de communication et de pédagogie sur le texte qui a été proposé. En revanche, deux tiers des jeunes de moins de 24 ans n'y sont pas opposés. Les 35/49 ans qui sont susceptibles d'être concernés y sont hostiles à 57 %.

Au niveau des catégories sociales, 58 % des ouvriers ne veulent pas de la réforme quand bien même, a priori ils pourraient y trouver un bénéfice financier. C'est la crainte du report de l'âge de départ à la retraite qui explique leur opposition. Les cadres moyens sont dans le même état d'esprit, mais la peur n'est pas la même. Ils craignent que le régime par points ne réduise le niveau de leur pension. Les cadres supérieurs, à 61 %, peuvent admettre une application de la réforme.

S'agissant de la réforme des retraites qui était prévue en début d'année, souhaitez-vous que... ?



- Elle soit mise en oeuvre en totalité
- Elle soit mise en oeuvre concernant le régime par points mais abandonnée sur l'âge pivot à 64
- Elle soit abandonnée complètement

Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Si la moitié des Français ne sont pas hostiles à la réforme, cela ne signifie pas qu'ils soient prêts à l'accepter en l'état. Le dispositif de l'âge pivot à 64 ans est clairement rejeté par une très grande majorité de la population. Seulement 19 % des sondés sont prêts à accepter la réforme dans sa totalité. Les commerçants-artisans et les cadres supérieurs - professions libérales sont les moins hostiles, mais les scores restent faibles (respectivement 30 et 26 %). 31 % des Français sont disposés à la réforme à la condition que l'âge pivot soit abandonné. Cette solution reçoit l'assentiment de 38 % des jeunes de 18 à 24 ans, de 38 % des employés et de 35 % des cadres.

L'enquête menée par le Cercle de l'Épargne et Amphitéa au mois de février soulignait bien l'hostilité de la population vis-à-vis de l'âge pivot. 54 % des sondés jugeaient cette mesure inacceptable. Ce taux atteignait 64 % pour les 45/64 ans. Les deux tiers des Français pensent que la réforme a pour objectif soit de réduire le montant des pensions, soit de reporter l'âge de départ à la retraite.

Seuls 33 % estiment que le gouvernement poursuit un objectif d'équité autour de la formule d'un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous.

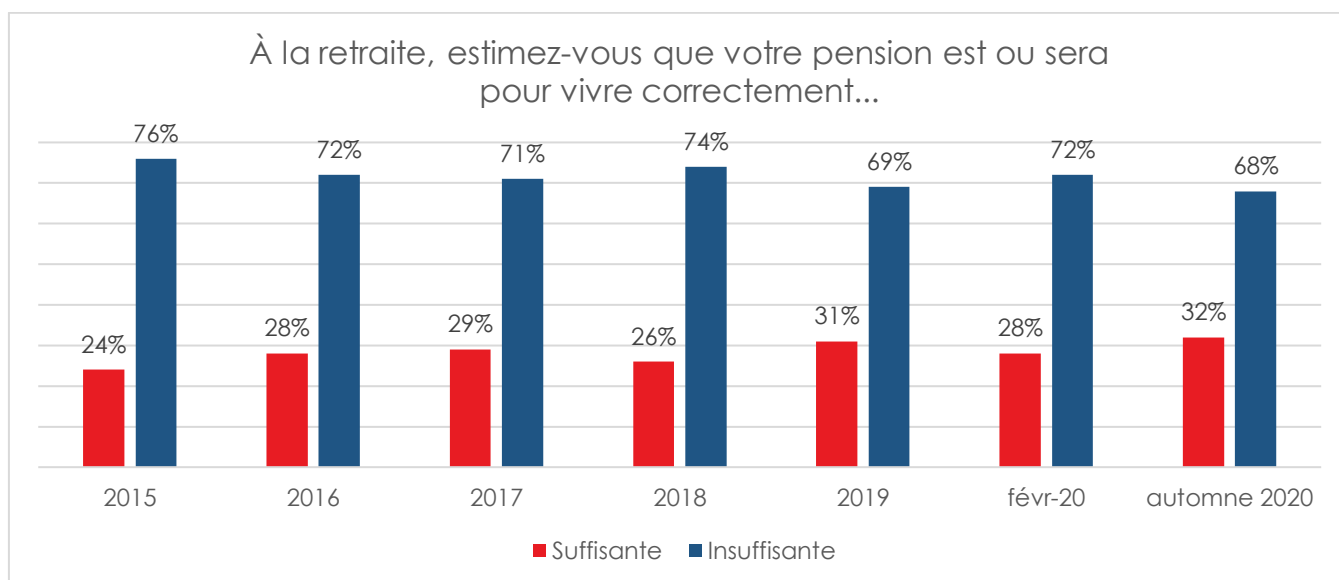
RETRAITE, PLUS DES DEUX TIERS DES FRANÇAIS PENSENT QUE LEUR PENSION NE LEUR PERMET OU NE LEUR PERMETTRA PAS DE VIVRE CORRECTEMENT

La crise sanitaire n'a pas provoqué une montée de l'inquiétude en ce qui concerne le niveau de vie à la retraite. Entre l'enquête de février et celle de septembre, les Français apparaissent légèrement plus optimistes en ce qui concerne leur niveau de vie à la retraite. Cette amélioration de quatre points est certainement liée au fait que les pensions sont moins dépendantes de la situation économique que les revenus professionnels. Ce sont les retraités qui se révèlent plus optimistes avec un gain de 7 points. Ils sont ainsi 44 % à penser que leur pension leur permette de vivre correctement, contre 37 % en février. Au-delà de ces

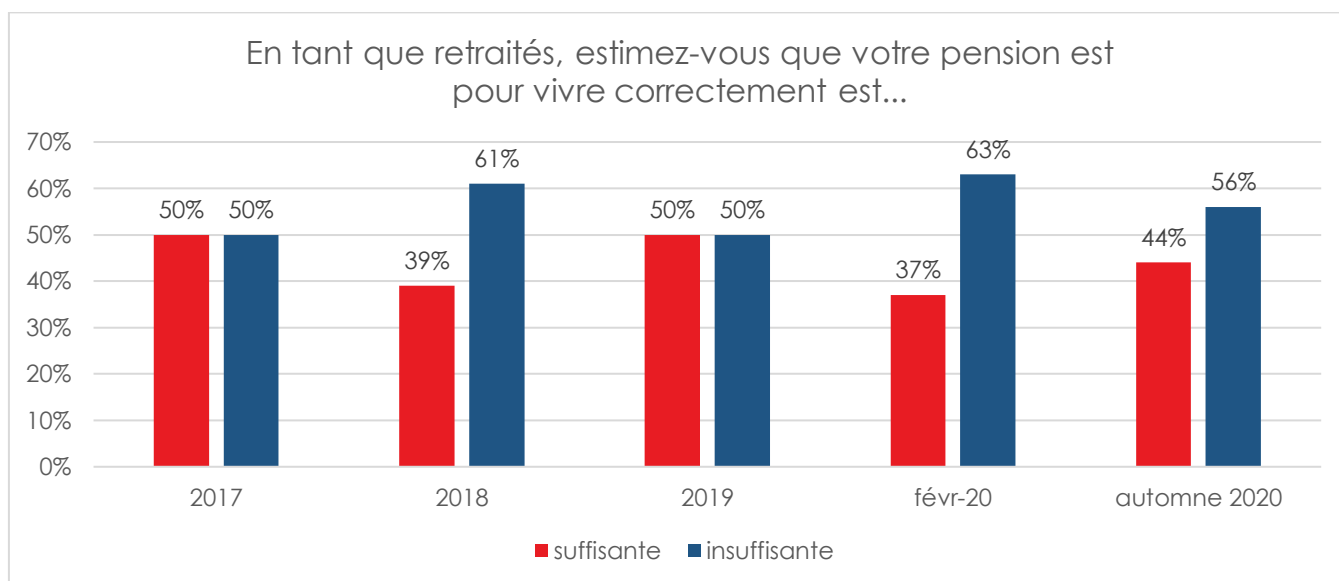


variations de court terme, une large majorité de Français est inquiète en ce qui concerne son pouvoir d'achat à la

retraite. Les récents travaux du Conseil d'orientation des retraites ne leur donnent pas tort sur ce sujet.



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

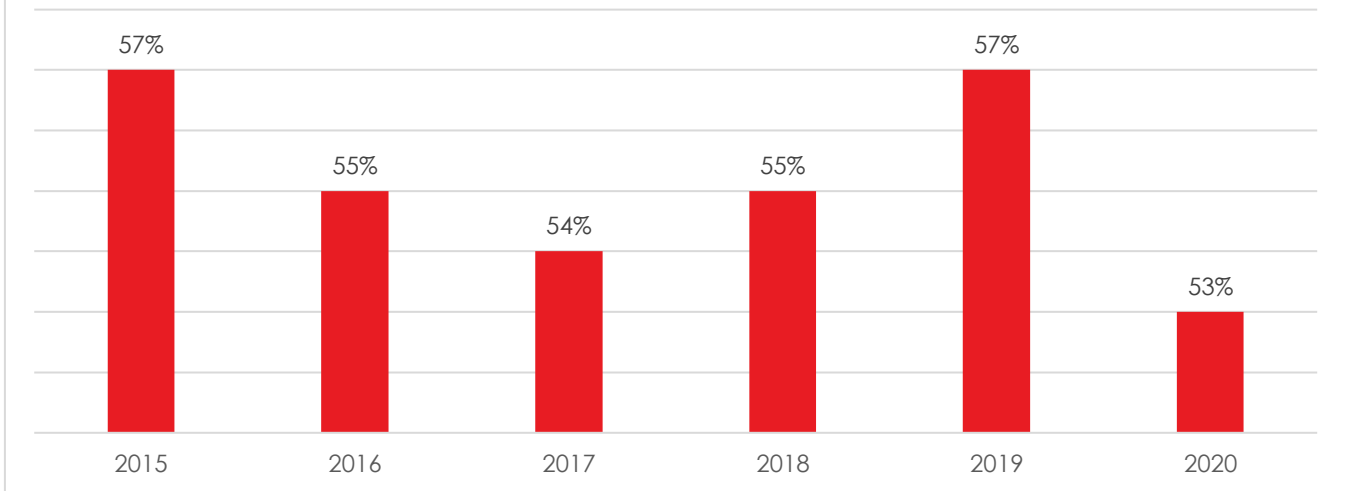
ÉPARGNER POUR LA RETRAITE

Un peu plus d'un Français sur deux déclare épargner, en 2020, en vue sa retraite. Ce résultat est le plus faible depuis que le Cercle de l'Épargne réalise des enquêtes sur le sujet. En

2019, ce taux était de 57 %. La crise économique qui s'accompagne d'une crainte sur le niveau des revenus incite les Français à ne pas placer leur argent à long terme. La préférence dans la liquidité est à l'ordre du jour depuis le début de l'année.



Épargne en vue de sa retraite

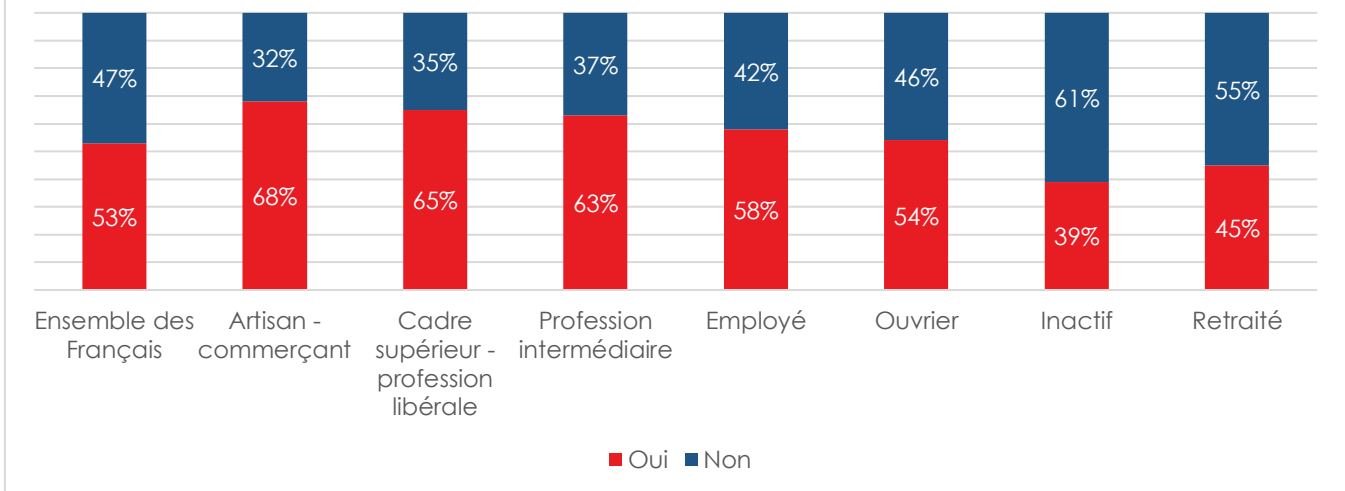


Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Sans surprise, les commerçants-artisans et les cadres supérieurs-professions libérales dont le taux de remplacement est faible et dont les revenus sont plus élevés épargnent

plus pour leur retraite que les autres catégories socioprofessionnelles. Il convient de souligner que 45 % des retraités déclarent continuer à épargner pour améliorer leur retraite.

Épargnez-vous pour votre retraite?



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Depuis le 1^{er} octobre 2019, un nouveau produit d'épargne retraite a été institué, le plan d'épargne retraite (PER). Ce produit remplace le Contrat Madelin, le PERP, le Corem, la Préfon, le Perco, l'article 83, etc. Depuis le 1^{er} octobre 2020, il n'est plus possible de souscrire un de ces produits. Le PER comporte deux volets, un individuel et un second de nature collective,

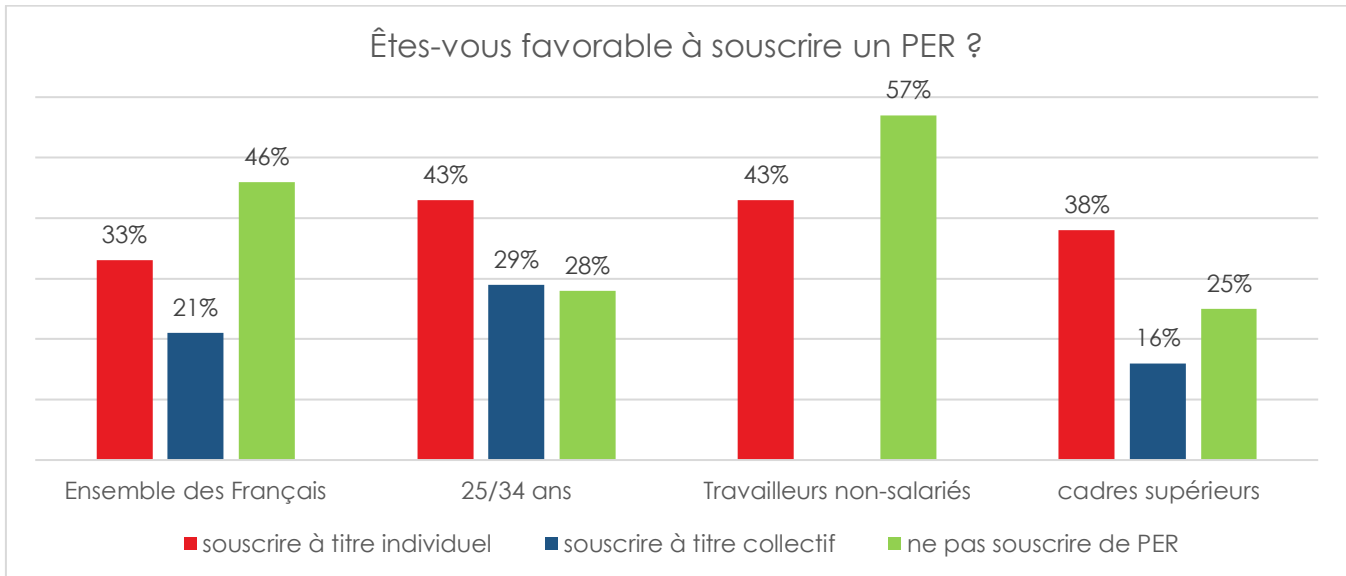
souscrit dans le cadre de l'entreprise. 54 % des sondés se déclarent disposés au PER dont un tiers à titre individuel et 21 % dans le cadre collectif. Les moins de 45 ans sont nettement plus portés que les plus de 45 ans à le souscrire de manière individuelle.

74 % des cadres et des professions libérales se déclarent prêts à souscrire



à un PER. Les jeunes actifs de 25 à 34 ans y sont également favorables à 72 %. Ce souhait est en phase avec

leur inquiétude sur la pérennité du système de retraite.



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Même chez les titulaires de faibles revenus, la souscription individuelle est privilégiée sur celle réalisée en entreprise, or ces derniers devraient préférer cette deuxième voie en raison de l'abondement de l'employeur. L'épargne en entreprise souffre d'une défiance du fait qu'elle donne l'impression d'être dans les mains de l'employeur.

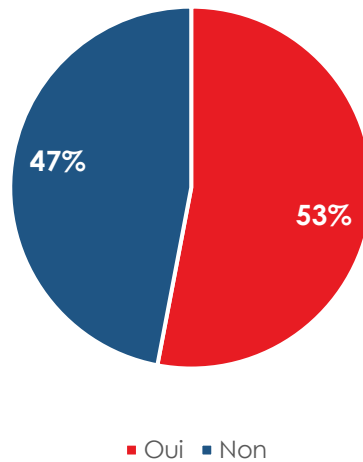
LA DÉPENDANCE, UN SUJET DE PRÉOCCUPATION DE PLUS EN PLUS IMPORTANT

53 % des Français se déclarent concernés par la question de la dépendance. Une petite majorité des hommes (51 %) indiquent ne pas être concernés. Les femmes qui sont plus impliquées dans l'aide aux personnes dépendantes se sentent à 57 % concernées.

Fort logiquement, ce sont les plus de 65 ans qui se sentent les plus concernés (65 %) quand les jeunes de moins de 24 ans ne sont que 39 % à l'être. Deux tiers des retraités se disent évidemment concernés. En revanche, 61 % des ouvriers déclarent que ce problème ne les préoccupe pas.



Vous sentez-vous concerné par la dépendance ?

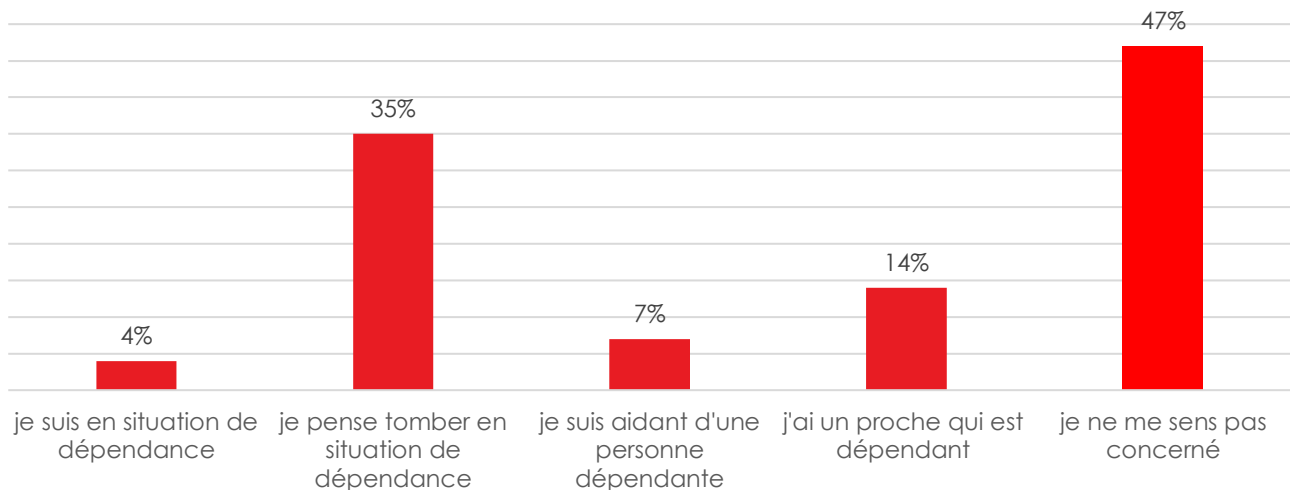


Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

4 % des sondés se déclarent en situation de dépendance quand 35 % pensent y tomber. 7 % sont aidants et 14 % ont au moins un proche en situation de dépendance. Ainsi, 1,6 million de personnes se considèrent en situation de dépendance à travers

l'enquête du Cercle de l'Épargne, ce qui n'est pas très éloigné des chiffres officiels (en 2017, 1,3 million de personnes bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie).

Êtes-vous concerné par la question de la dépendance ?



Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

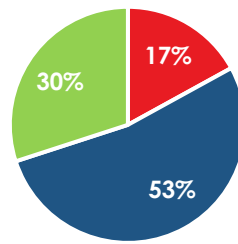
POUR DES CONTRATS DÉPENDANCE COMPLÉMENTAIRES

70 % des Français sont favorables à la mise en place d'une complémentaire dépendance qui serait souscrite au

moment du départ à la retraite. 53 % penchent pour un système facultatif quand 17 % se prononcent pour un système obligatoire qui offre l'avantage d'une large mutualisation.



Au-delà de la prise en charge de la dépendance par les pouvoirs publics, seriez-vous favorable...



- à la souscription d'un contrat dépendance obligatoire souscrit au moment du départ à la retraite
- à la mise en place d'un contrat dépendance facultatif souscrit uniquement si les retraités le veulent au moment du passage à la retraite
- pas de contrat dépendance complémentaire

Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE / CECOP / IFOP

Les catégories les plus concernées sont plutôt pour les contrats facultatifs. Seuls 27 % des plus de 70 ans sont pour les contrats obligatoires. Ce taux est de 22 % chez les personnes préoccupées par la dépendance. Il est de 26 % pour les personnes dépendantes.

41 % des ouvriers et des personnes ne disposant d'aucun produit d'épargne

ainsi que 40 % des personnes sans patrimoine se déclarent favorables à la mise en place d'un système complémentaire. Ces catégories craignent, sans doute, qu'un tel contrat ne vienne amputer leur pension de retraite ou ne les conduise à moins bénéficier en cas de dépendance de la solidarité nationale.

CONCLUSION

L'enquête du Cercle de l'Épargne / Amphitéa / AG2R LA MONDIALE réalisée par le CECOP et l'IFOP souligne la forte appétence des Français pour la liquidité en cette période de crise même si, dans le même temps, le classement des meilleurs produits de placement ne change guère. L'immobilier et l'assurance vie conservent leur place de choix. En ce qui concerne l'instauration d'un régime universel de retraite, les Français récusent

nettement le principe de l'âge pivot. Une moitié d'entre eux, par ailleurs, ne veut plus entendre parler de cette réforme. La dépendance est un sujet de préoccupation important pour les Français qui sont majoritairement favorables à la mise en œuvre de contrats d'assurance qui pourraient être souscrits au moment du départ à la retraite. Néanmoins, ils souhaitent que la souscription soit au libre arbitre des retraités.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE





TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A et Livret Bleu	0,50 % Plafond 22 950 euros	Octobre 2020 : - 940 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : 25 milliards d'euros Évolution en 2019 : +12,64 milliards d'euros Encours : 323 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,50 % Plafond 12 000 euros	Octobre 2020 : - 83 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : 6,965 milliards d'euros Évolution en 2019 : +3,91 milliards d'euros Encours : 118,9 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement	1 % pour les PEL ouverts À compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Octobre 2020 : -113 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : +1,511 milliard d'euros Évolution en 2019 : +6,086 milliards d'euros Encours : 284 milliards d'euros
Compte Épargne-logement	0,25 % Plafond 15 300 euros	Octobre 2020 : -83 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : +1,23 milliard d'euros Évolution en 2019 : +340 millions d'euros Encours : 30,8 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,5 % Plafond : 1 600 euros	Octobre 2020 : +4 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : +49 millions d'euros Évolution en 2019 : -166 millions d'euros Encours : 5 816 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,0 % Plafond : 7 700 euros	Octobre 2020 : - 1,537 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : -914 millions d'euros Évolution en 2019 : -3,888 milliards d'euros Encours : 38,470 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,12 % (Septembre 2020) Pas de plafond légal	Octobre 2020 : +1,973 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : +20,844 milliards d'euros Évolution en 2019 : +14,878 milliards d'euros Encours : 183,558 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (juin 2020) : 4,977 millions Encours (juin 2020) : 88,43 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (juin 2020) : 90 073 Encours (juin 2020) : 1,39 milliard d'euros
Assurance vie Rendement des fonds euros :		Octobre 2020 : - 154 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2020 : -7,3 milliards d'euros
En 2018	+1,8 %	Évolution en 2019 : +25,9 milliards d'euros
En 2019	+1,4 %	Encours : 1 753 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2019 provisoire	4,4 %	Encours 2019 : 65,2 milliards d'euros Collecte 2019 : 8,9 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE - *provisoire



TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

	RÉSULTATS
CAC au 31 décembre 2019	5 978,06
CAC au 30 novembre 2020	5 518,55
Évolution en novembre	+20,76 %
Évolution sur 12 mois	-6,55 %
DAXX au 31 décembre 2019	13 249,01
Daxx au 30 novembre 2020	13 291,16
Évolution en novembre	+14,60 %
Évolution sur 12 mois	+0,41 %
Footsie au 31 décembre 2019	7 542,44
Footsie au 30 novembre 2020	6 266,19
Évolution en novembre	+12,26 %
Évolution sur 12 mois	-14,71 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2019	3 745,15
Euros Stoxx au 30 novembre 2020	3 492,54
Évolution en novembre	+18,08 %
Évolution sur 12 mois	-5,70 %
Dow Jones au 31 décembre 2019	28 538,44
Dow Jones au 30 novembre 2020	29 638,64
Évolution en novembre	+11,18 %
Évolution sur 12 mois	+5,66 %
Nasdaq au 31 décembre 2019	8 972,60
Nasdaq au 30 novembre 2020	12 198,74
Évolution en novembre	+9,06 %
Évolution sur 12 mois	+40,77 %
Nikkei au 31 décembre 2019	23 656,62
Nikkei au 30 novembre 2020	26 433,62
Évolution en novembre	+13,29 %
Évolution sur 12 mois	+13,48 %
Shanghai Composite au 31 décembre 2019	3 050,12
Shanghai Composite au 30 novembre 2020	3 391,76
Évolution en novembre	+3,75 %
Évolution sur 12 mois	+17,37 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2019	1,1224
Parité au 30 novembre 2020	1,1942
Évolution en novembre	+2,30 %
Évolution sur 12 mois	+8,37 %
Once d'or en dollars au 31 décembre 2019	1 520,662
Once d'or au 30 novembre 2020	1 780,510
Évolution en novembre	-4,65 %
Évolution sur 12 mois	+21,65 %
Pétrole de Brent en dollars au 31 décembre 2019	66,300
Pétrole au 30 novembre 2020	48,050
Évolution en novembre	+27,89 %
Évolution sur 12 mois	-20,91 %



TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	TAUX
Taux OAT à 10 ans	
Au 31 décembre 2019	0,121 %
Au 30 octobre 2020	-0,345 %
Au 30 novembre 2020	-0,324 %
Taux du Bund à 10 ans	
Au 31 décembre 2019	-0,188 %
Au 30 octobre 2020	-0,629 %
Au 30 novembre 2020	-0,574 %
Taux de l'US Bond à 10 ans	
Au 31 décembre 2019	+1,921 %
Au 30 octobre 2020	+0,859 %
Au 30 novembre 2020	+0,844 %
Taux de l'Euribor au 30 novembre 2020	
Taux de l'Euribor à 1 mois	-0,551 %
Taux de l'Euribor à 3 mois	-0,526 %
Taux de l'Euribor à 6 mois	-0,508 %
Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,487 %
Crédit immobilier (Taux du marché - source Empruntis au 30 novembre 2020)	
10 ans	0,85 %
15 ans	1,05 %
20 ans	1,25 %
25 ans	1,45 %
30 ans	2,00 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros)	
Taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre 2020 (BdF)	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	1,81 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	1,89 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,01 %
Prêts à taux variable	1,81 %
Prêt-relais taux moyen pratique	2,26 %
Prêts aux particuliers (immobilier) :	
Taux de l'usure applicables au 4^e trimestre 2020	
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,41 %
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans	2,52 %
Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans	2,68 %
Prêts à taux variable	2,41 %
Prêt-relais taux moyen pratique	3,01 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros	
(Taux effectifs moyens constatés pour le 3^e trimestre 2020 par la Banque de France)	
Montant inférieur à 3 000 euros	15,62 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	7,62 %
Montant supérieur à 6 000 euros	3,89 %
Prêts découverts de comptes	10,90 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 4^e trimestre 2020	
Montant inférieur à 3 000 euros	21,16 %
Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros*	10,52 %
Montant supérieur à 6 000 euros	5,55 %
Prêts de découverts de compte	14,56 %



TABLEAU DE BORD RETRAITE

	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de 1 % pour les pensions de moins de 2000 euros le 1 ^{er} janvier 2020 Revalorisation de +0,3 % le 1 ^{er} janvier 2020 pour les pensions supérieures à 2000 euros	Minimum contributif : 642,93 euros par mois (7 715,16 euros par an) au 1 ^{er} janvier 2020 Maximum pension de base : 20 568 euros par an
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2714 euro au 1 ^{er} novembre 2019	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,48511 euro au 1 ^{er} janvier 2020	
Indépendants	Valeur du point : 1,18 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 14,45 euros	
Montant du minimum vieillesse	L'Allocation de solidarité aux personnes âgées, appelée également minimum vieillesse est revalorisée de 35 euros au 1 ^{er} janvier 2020 pour atteindre 903,20 euros par mois pour une personne seule. La hausse est de 54,34 euros pour un couple portant le montant de l'allocation à 1 402,22 euros par mois.	
Allocation veuvage	622,82 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2020	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2020 : 778,53 euros par mois
Réversion	<u>Plafond de ressources au 1^{er} janvier 2020 :</u> 21 112,00 euros par an, pour un veuf ou une veuve célibataire 33 779,20 euros , par an, pour une personne remariée, pacsée, ou en concubinage <u>Minimum de pension Si le défunt justifiait de 15 ans (60 trimestres) d'assurance retraite au régime général :</u> 3 478,46 euros par an (soit 287 € par mois) au 1 ^{er} janvier 2020 <u>Majoration par enfant à charge :</u> 98,33 euros au 1 ^{er} janvier 2020	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2017 : Tous régimes confondus Pour les hommes Pour les femmes	droits directs (y compris majoration pour enfants) : 1 422 euros 1 777 euros 1 096 euros	Avec droits dérivés : 1 567 euros 1 798 euros 1 356 euros



Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :

www.cerledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, Philippe Georges, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insee Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez, Charles Citroën

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Charles Citroën

0176608539

ccitroen@cerledelepargne.fr



AG2R LA MONDIALE

